

Programme DeSIRA - « *Development Smart Innovation through Research in Agriculture* »

Convention de contribution : FOOD/2021/422-681

Activité 3.3 : Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité

Livrable 3.3.1 : Rapport sur la première table ronde (atelier) participative de haut niveau sur les NUS au Burkina Faso



Partenaire responsable de l'activité : CIHEAM Bari

Partenaires concernés : Bioversity, CNR, LUKE, Université Joseph Ki-Zerbo Ouagadougou,
Université Abdou Moumouni Niamey

Août 2024

Etat d'avancement : Approuvé

Distribution : Public

Groupe de travail :

- *CIHEAM Bari : Generosa Jenny CALABRESE, Hamid EL BILALI*
- *AICS : Filippo ACASTO*
- *Afrique Verte : Narcisse OUEDRAOGO (Burkina Faso) et Bassirou NOUHO (Niger)*
- *Bioversity (ABC) : Teresa BORELLI et Francesca GRAZIOLI*
- *CNR : Maria GONNELLA et Antonio MORETTI*
- *LUKE : Susanna Rokka*
- *Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou : Romaric NANEMA, Blaise KABRE, Zakaria KIEBRE, Reine Fanta TIETIAMBOU, Jacques NANEMA*
- *Université Abdou Moumouni de Niamey : Hamidou FALALOU, Iro DAN GUIMBO, Inoussa M. MAAROUHI, Yacoubou BAKASSO, Lawali DAMBO*

Citation suggérée :

SUSTLIVES (2024). Rapport sur l'atelier national au Burkina Faso portant sur le développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité (Activité 3.3). Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), Ouagadougou (Burkina Faso) & Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM-Bari), Valenzano (Bari, Italie).

Photo en couverture : Photo de famille des participants présents à l'Atelier National du Burkina Faso, Ouagadougou, 2 juillet 2024.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne.
Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Table de Matières

Résumé	6
Introduction	7
Notes sur l'approche méthodologique	8
Burkina Faso, quelques données de contexte	12
Cadre réglementaire et actes législatifs de référence relatifs au système semencier au Burkina Faso	16
Organisation de l'atelier	19
Objectifs et structure de l'atelier	19
Participants à l'atelier	20
Résultats de l'atelier	22
Conclusions	34
Références	35
Références électroniques et bases de données consultées	35
Annexe I : Rapport original de M. Narcisse OUEDRAOGO (Afrique Verte Burkina)	37
Annexe II : Liste définitive des participants	57
Annexe III : Invitation avec la note conceptuelle et l'ordre du jour ci-joints	61

Liste des abréviations et des acronymes

AGRODIA :	Association des Grossistes et Détaillants d'Intrants Agricoles
AMSP :	Association Minim Sông Pânga
ANES-BF :	Association Nationale des Entreprises Semencières du Burkina Faso
AVB :	Afrique Verte Burkina
CNABio :	Conseil National de l'Agriculture Biologique
CNRST :	Centre National de Recherches Scientifiques et Technologiques
CNS :	Comité National des Semences
CNSF :	Centre National des Semences Forestières
COCIMA :	Coopérative de Commercialisation des Intrants et du Matériel Agricole
CONAGREP :	Commission Nationale de Gestion des Ressources Phytogénétiques
CSHV :	Comité Scientifique d'Homologation des Variétés
DGPV :	Direction Générale des Productions Végétales
DHS :	Distinction, Homogénéité et Stabilité
DIMA :	Direction des Intrants et de la Mécanisation Agricoles
DPVC :	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
FAGRI :	Faso Agriculture et Intrants
FDSS :	Fonds d'appui au Développement du Secteur Semencier
GMPS :	Groupement de Multiplication et de Promotion des Semences
INERA :	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSD :	Institut National des Statistiques et de la Démographie
MARAH :	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
NUS :	<i>Neglected Undeutilized Species</i>
OAPI :	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OGM :	Organismes génétiquement modifiés
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
RPGAA :	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
PV-RCS :	Projet Portefeuilles Variétaux pour la Résilience des Communautés du Sahel
SCHMFB :	Sous-Comité d'Homologation des Matériels Forestiers de Base
SCHVA :	Sous-Comité d'Homologation des Variétés Agricoles
SIG :	Service d'Information du Gouvernement
SNSA :	Service National des Semences Agricoles
TIRPAA :	Traité International sur les Ressources Phyto-génétiques pour l'Alimentation & l'Agriculture
UNPS-BF :	Union des Producteurs Semenciers du Burkina Faso

VATE : Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale

Résumé

Ce rapport résume le processus participatif et de co-construction d'actions spécifiques à adopter au Burkina Faso pour promouvoir l'utilisation durable des NUS, qui a eu lieu dans le cadre de l'activité 3.3 du projet SUSTLIVES lors de l'atelier national « Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité » qui s'est déroulée le 2 juillet 2024 à Ouagadougou.

L'objectif au cœur de l'atelier est de promouvoir l'utilisation de cultures négligées et sous-utilisées afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les moyens de subsistance et les écosystèmes, et d'accroître la résilience des communautés. L'atelier été le point d'arrivée d'un processus d'acquisition de données, d'expériences et d'analyses qui a débuté avec la mise en œuvre des premières activités du projet SUSTLIVES, s'est enrichi des résultats progressivement obtenus et a trouvé sa concrétisation dans les activités de l'action 3.3.

Ce document fournit un bref historique des activités du projet SUSTLIVES, donne un aperçu du cadre de référence conceptuel qui a fourni le contexte de la méthodologie participative adoptée et résume les résultats obtenus jusqu'à présent.

Avec l'activité 3.3 « Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité », nous sommes partis de l'analyse de la présence des NUS dans les cadres conceptuels de référence et dans les documents sur les politiques nationales et internationales présentés par le rapport sur les politiques et sur les cadres réglementaire actuels concernant les NUS au Burkina Faso et au Niger (activité 3.1.) et nous avons enrichi et mis à jour le cadre global avec une analyse détaillée des lois et réglementations qui posent les bases opérationnelles du système semencier formel au Burkina Faso. En outre, à partir de la connaissance et de l'expérience de la situation concrète de la disponibilité des semences des NUS, nous avons identifié une série de domaines de compétence sur lesquels il est prioritaire de travailler pour ouvrir la voie à une utilisation durable de ces ressources importantes :

- Créer un environnement politique favorable à l'adoption des NUS ;
- Faciliter la création de nouvelles chaînes de valeur intrinsèquement liées aux contextes territoriaux locaux et des mécanismes de marché favorables ;
- Gestion améliorée des connaissances ;
- Soutenir une utilisation durable sur le terrain.

Ces domaines ont fait l'objet de discussion, de modifications et de validations par les parties prenantes ayant participé à l'atelier. Par ailleurs, pour chacun de ces domaines, plusieurs actions ont été identifiées qui semblent pertinentes au niveau national pour promouvoir l'adoption et l'utilisation durable des NUS.

Nous espérons que ce travail sera utile pour combler l'écart entre le secteur semencier formel et informel au Burkina Faso et pour promouvoir l'utilisation des NUS dans l'alimentation locale afin d'accroître la résilience des populations rurales, en particulier, au changement climatique.

Introduction

Le projet SUSTLIVES, financé par l'Union européenne et coordonné par l'Agence italienne de coopération au développement (AICS) et le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM-Bari), est mis en œuvre au Burkina Faso et au Niger (2021-2025) avec l'objectif principal d'utiliser des cultures négligées et sous-utilisées (NUS) pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les moyens de subsistance et les écosystèmes, et accroître la résilience des communautés.

L'utilisation durable des NUS dans les systèmes agricoles permet aux systèmes alimentaires de devenir plus inclusifs, durables et efficaces aux niveaux local, national et international.

La mission spécifique de l'Activité 3.3 est de partager les connaissances sur les bénéfices de l'agro-biodiversité locale et d'améliorer la production et l'utilisation durables des NUS pour l'alimentation et l'agriculture grâce à des mesures efficaces qui traduisent cet objectif général, explicitement mentionné dans l'Article 6 (Utilisation durable des ressources phytogénétiques) du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au niveau national.

Cette activité implique l'organisation de 3 ateliers/tables rondes impliquant des parties prenantes et des représentants d'institutions impliquées dans le secteur des semences et la chaîne de valeur des semences pour créer un environnement politique propice, inclusif et utile pour promouvoir l'utilisation efficace d'une gamme plus large de NUS résistantes et nutritives.

La planification des activités prévoit que deux ateliers se tiendront en 2024 à Ouagadougou (Burkina Faso) et à Niamey (Niger) et qu'un troisième atelier se tiendra en 2025 à Bruxelles (Union européenne).

Cette activité vise à développer une vision commune et à identifier des actions spécifiques adaptées aux différents contextes à mettre en œuvre dans les deux pays. Ces actions seront incluses dans les deux rapports sur les ateliers et dans un plan d'action spécifique visant à fournir des orientations et des lignes directrices, ainsi qu'à suivre les opportunités pour la mise en œuvre de la production et de l'utilisation durable des NUS au Burkina Faso et au Niger.

Ce document résume le processus de co-construction d'une série d'actions spécifiques pour promouvoir l'utilisation durable des NUS au Burkina Faso.

Notes sur l'approche méthodologique

Dans SUSTLIVES, les espèces végétales qui ne font pas partie des principales cultures de base, mais qui entrent dans la catégorie des « espèces négligées et sous-utilisées » (NUS) ou sont parfois appelées « cultures orphelines », trouvent de la place et occupent le devant de la scène. Au cours des actions précédentes du projet, certaines NUS spécifiques ont été considérées par rapport à chaque pays et la liste des 6 NUS sélectionnées au Burkina Faso comprend les tubercules/racines : Patate douce (*Ipomoea batatas*) et Fabirama (*Solenostemon rotundifolius*) ; Légumes : oseille de Guinée (*Hibiscus sabdariffa*) ; Moringa (*Moringa oleifera*) et Amarante (*Amaranthus sp.*) ; Légumineuses : Voandzou (*Vigna subterranea*). Les caractéristiques de ces espèces sont décrites en détail dans le rapport d'activité 1.1 « Identification des zones cibles et NUS résistantes aux stress » (SUSTLIVES, 2022). Dans cette action, nous ne considérons pas seulement ces espèces, mais nous considérerons les NUS dans leur ensemble, afin d'ouvrir la voie à une valorisation correcte même pour les cultures NUS qui ne sont pas actuellement prises en compte.

Les NUS font partie des ressources génétiques à usage alimentaire et l'utilisation durable des Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) est un sujet de grand intérêt. Dans le cadre du Projet SUSTLIVES, le concept d'utilisation durable est adopté dans son sens le plus large, c'est-à-dire que l'utilisation durable des ressources génétiques végétales des NUS implique l'utilisation de matériaux génétiques végétaux de manière à maintenir leur disponibilité et leur variabilité pour les générations futures. Cela inclut des pratiques qui préservent la biodiversité, soutiennent la sécurité alimentaire et promeuvent des pratiques agricoles durables. L'objectif est de concilier les besoins agricoles actuels avec des objectifs de conservation à long terme, en veillant à ce que les ressources génétiques végétales continuent à contribuer à la production alimentaire et à la résilience des écosystèmes.

Étant donné l'attention considérable portée au concept par les acteurs internationaux et nationaux, cette définition inclusive est accompagnée, selon les acteurs et leurs rôles ou domaines de compétence, de certaines spécificités liées à leurs domaines de compétence (scope) et aux domaines d'action spécifiques des acteurs impliqués. Par exemple, la FAO en donne une définition générale¹ puis décline le concept à différents niveaux de détail ; en particulier, l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est citée parmi les objectifs du Traité international sur les RPGAA (qui est un traité juridiquement contraignant pour les pays signataires)² et est explicitement au centre de l'attention de l'article 6³, Utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

En mars 2018, à Bari, en réponse à la Résolution 6/2017, demandée par le Comité international de la Croix-Rouge, le Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en collaboration avec le CIHEAM Bari, a organisé une réunion informelle d'experts pour explorer les composantes potentielles d'un programme axé sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) visant à i) augmenter l'impact des efforts déployés par les pays en

¹ <https://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/seeds-pgr/sust-use/en/>

² <https://www.fao.org/plant-treaty/en/#:~:text=The%20objectives%20of%20the%20International,with%20the%20Convention%20on%20Biological>

³ <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/714e40d0-779e-4973-9841-44f112928936/content>

faveur de l'utilisation durable par la coordination, la connaissance combinée et le renforcement des capacités, ii) simplifier les actions et l'utilisation des ressources et iii) offrir aux pays de plus grandes opportunités et perspectives de succès dans l'accomplissement de leurs obligations en vertu des instruments mondiaux, régionaux et nationaux pertinents concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que le développement agricole durable et la sécurité alimentaire et nutritionnelle⁴. Le Burkina Faso fait partie des pays signataires du Traité de la FAO (date de signature : 09/11/2001, date de ratification : 05/12/2006 ; date d'entrée en vigueur : 05/03/2007) et le représentant permanent du Burkina Faso auprès du Traité international de la FAO est M. Soungalo SOULAMA, Secrétaire permanent de la Commission nationale de gestion des ressources phytogénétiques (SP-CONAGREP).

L'ensemble du Projet SUSTLIVES s'aligne sur le Plan stratégique 2016-2020 du Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition (UNSCN), qui accorde une attention particulière à la production locale, à la diversification et à la durabilité des cultures. De plus, la diversification des cultures par une utilisation accrue de l'agro-biodiversité répond également au Plan des activités pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo 2017-2021, qui guide le travail de mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) – Déclaration de Malabo sur la croissance accélérée et la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance. À cet égard, une utilisation accrue de l'agro-biodiversité aiderait particulièrement à la mise en œuvre des engagements 3 (éradiquer la faim), 4 (réduire de moitié la pauvreté) et 6 (renforcer la résilience).

Il en résulte que dans l'action 3.3, le concept de durabilité d'utilisation est étroitement lié non seulement à la sécurité alimentaire, mais aussi à l'augmentation de la résilience des populations locales, par l'amélioration de l'accès à la nourriture et la possibilité de consommer des aliments à haute valeur nutritive utiles pour équilibrer les régimes alimentaires locaux quotidiens et améliorer les habitudes de consommation, en prévenant la faim, en réduisant les niveaux de malnutrition et de sous-nutrition des populations.

L'action 3.3 a été conçue en réponse à quelques lettres de soutien concernant les NUS récemment reçues par l'AICS des ministères de l'Agriculture du Burkina Faso et du Niger, soulignant le fort intérêt des deux pays pour le développement des NUS et a une valeur stratégique au niveau national, contribuant à faciliter l'engagement et la collaboration entre les acteurs politiques et institutionnels des deux pays.

Le partage des connaissances sur les bénéfices de l'agro-biodiversité et des NUS conduira à un soutien et un appui accrus de la part des décideurs et des acteurs locaux aux processus visant à garantir l'utilisation durable des NUS, en favorisant l'adoption des NUS dans les plans d'action nationaux pour l'adaptation aux changements climatiques, comme dans les Plans de Développement Communaux (PDC) et les Plans de Développement Régional (PDR), tout en promouvant l'adoption des NUS dans le cadre du plan d'action panafricain CAADP pour le développement du secteur agricole et dans les pays voisins de l'Afrique de l'Ouest, en continuité avec l'action 3.1, garantissant ainsi l'impact à long terme des résultats du Projet SUSTLIVES.

La création d'un environnement politique favorable et inclusif en faveur de l'utilisation plus large des NUS passe par des processus de co-crédation activés lors des ateliers, qui sont donc destinés à développer une vision commune pour identifier et co-construire des actions

⁴ <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/05b178d2-4015-4ca8-8e06-4b4a996662be/content>

spécifiques adaptées aux contextes nationaux qui constituent le noyau des plans d'action spécifiques à chaque pays.

Les NUS sont des ressources génétiques qui tombent souvent parmi les variétés traditionnelles, à diffusion locale (avec des zones de culture limitées), et donc pas nécessairement considérées comme prioritaires en termes d'investissement par les entreprises semencières ou en termes de pertinence pour la sécurité alimentaire par les gouvernements, contrairement aux cultures qui font partie des « commodités » comme les céréales ou le mil, qui reçoit actuellement une grande attention.

De nombreux chercheurs et de nombreuses ONG sont aux côtés des organisations internationales pour promouvoir l'adoption des NUS, en particulier par les petits agriculteurs et ceux qui cultivent pour l'autosuffisance, le défi est d'élargir cette gamme de parties prenantes en incluant également des partenaires privés et en promouvant des approches de chaîne de valeur pour les produits des NUS.

L'utilisation durable des RPGAA est essentielle pour relever les défis mondiaux, notamment la perte de biodiversité, le changement climatique, la pauvreté et l'insécurité alimentaire, en particulier pour les petits exploitants et les agriculteurs de subsistance. C'est pourquoi, à l'occasion de la 9e Conférence des Parties, le Secrétariat informatique de la FAO a préparé une étude de base sur les goulots d'étranglement et les défis liés à la mise en œuvre des articles 5 et 6 (étude de base⁵), qui examine spécifiquement l'utilisation durable des RPGAA. Gardant à l'esprit qu'il existe une grande diversité entre et au sein des régions, l'étude a identifié quatre principaux types de goulots d'étranglement pour la conservation et l'utilisation des RPGAA :

1. Défis juridiques, politiques et institutionnels
2. Questions techniques et scientifiques
3. Distribution et commercialisation de semences de races locales et de variétés paysannes
4. Contraintes de ressources

Les principales sources d'informations pour l'analyse des données sont les rapports nationaux sur la mise en œuvre du Traité international soumis par les Parties contractantes conformément aux procédures de conformité du Traité international ; pour la région africaine, 19 rapports nationaux ont été utilisés sur un total de 49, représentant environ 39 pour cent des Parties contractantes de cette région.

Pour mettre en place le travail et la démarche relatifs à l'atelier, nous avons considéré les résultats de cette analyse et l'avons contextualisé en référence au Burkina Faso sur la base des expériences et des résultats du projet SUSTLIVES.

L'un des aspects les plus pertinents pour garantir l'utilisation durable des NUS est certainement celui relatif aux défis juridiques, politiques et institutionnels. Ce thème, en ce qui concerne le contexte des politiques, a déjà été abordé par l'activité 3.1 (Livrable 3.1.1 : Rapport sur les politiques et les cadres réglementaires actuels concernant les NUS au Burkina Faso et au Niger⁶), dans le cadre de notre action nous avons mis à jour l'analyse des aspects réglementaires qui régulent le secteur semencier formel pour identifier avec

⁵ <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/c6178c9a-49df-4950-bbc5-a46a76de224d/content>

⁶

https://cloud.sustlives.eu/index.php/apps/onlyoffice/22708?filePath=%2FA3.1%20Analyse%20politiques%20et%20cadres%20r%C3%A8glementaires%20actuels%2FSUSTLIVES_Livrable%20A3.1-Analyse%20politiques%20sur%20NUS%20Final.pdf

certitude quelles actions au niveau national nous permettent de surmonter les obstacles existants à l'adoption des NUS.

Dans les prochains chapitres, le rapport présente :

- une synthèse des données qui ont permis de contextualiser l'analyse,
- une synthèse des résultats de l'analyse des cadres réglementaires du Burkina Faso,
- l'approche utilisée pour organiser l'atelier, et
- les résultats finaux du processus de co-création.

Burkina Faso, quelques données de contexte

Toutes les actions précédentes du projet SUSTLIVES ont été principalement développées autour et sur les NUS, afin de mieux comprendre quel pourrait être le contexte dans lequel nous allons proposer leur utilisation durable. Nous pensons qu'il est utile de rapporter quelques informations générales sur le Burkina Faso et de le situer au sein de celui-ci le panorama décrit par quelques indicateurs de développement qui nous aident à comprendre le contexte agricole, l'impact du changement climatique et l'état de la sécurité alimentaire du pays⁷.

Sans accès à la mer, le Burkina Faso (12,2383° N, 1,5616° W) dispose de peu de ressources naturelles. Avec le Mali, le Niger, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo comme voisins et la capitale Ouagadougou située au centre, le Burkina Faso présente un climat géographiquement diversifié et varié, pouvant être divisé en plusieurs zones agroécologiques (Figure 1). Les trois principales zones agroécologiques, la zone sahélienne, soudano-sahélienne et soudanienne, ont des climats, types de végétation et techniques agricoles différents. Ces zones sont très importantes pour la sécurité agricole et alimentaire du Burkina Faso. Il existe trois zones climatiques : sahélienne (nord), soudano-sahélienne (centre) et soudanienne (sud), avec des précipitations variant de 600 à 900 mm. Avec des précipitations plus importantes et des produits agricoles plus diversifiés, la zone soudanienne est la plus favorable à l'agriculture, tandis que la zone sahélienne est la plus aride et difficile. Globalement, le pays connaît des niveaux de précipitations élevés et un climat semi-aride ou aride.

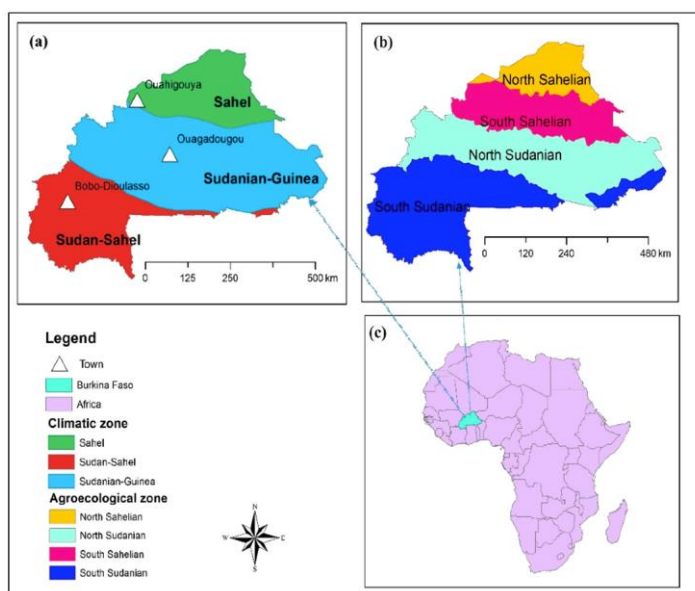


Figure 1. (a) Zones climatiques (b) Zones agroécologiques (c) Limites régionales du Burkina Faso.

⁷ Les données rapportées dans ce chapitre sont élaborées par le CIHEAM Bari sur la base, outre les sources bibliographiques citées, des sites et bases de données reportées comme sources en fin du document.

Le Burkina Faso se classe parmi les 10% des pays les plus vulnérables au changement climatique en raison de la grande variabilité climatique, de la forte dépendance à l'agriculture pluviale et de la capacité économique et institutionnelle limitée à répondre à la variabilité et au changement climatiques. Le Burkina est

classé 130e sur 180 pays (Tableau 1) dans l'Indice Global de Risque Climatique (Eckstein et al. 2021). Selon l'indice ND-GAIN (Notre Dame Global Adaptation Initiative⁸), le Burkina Faso est positionné comme le 28e pays le plus vulnérable sur 185 et le 158e pays le mieux préparé sur 192 nations, et est extrêmement vulnérable aux stress liés à l'eau. Le pays se classe 127e sur 180 pour les politiques climatiques (Indice de Performance Environnementale, EPI) pour la mitigation des changements climatiques et 145e pour les politiques climatiques (Wolf et al., 2022). On prévoit que les changements climatiques augmenteront la

variabilité et l'incidence des événements météorologiques extrêmes, comme les sécheresses, les inondations et les pluies intenses. Les modèles de cultures climatiques prévoient des baisses de rendement de 15 à 25% dans le nord aride en raison de l'augmentation des températures maximales et des conditions de sécheresse potentielles.

La sécurité alimentaire reste un défi persistant au Burkina Faso, touchant une partie importante de la population et entraînant la malnutrition. Les facteurs sous-jacents qui contribuent à l'insécurité alimentaire

Tableau 1. Indicateurs et indices climatiques pour le Burkina Faso.

Paramètre	Valeur
Précipitations moyennes	780 mm (610 – 900 mm)
Températures moyennes annuelles	27-30 °C (15-45 °C)
Élévation	140 to 700 m
<i>Global Climate Risk Index (GCRI)</i>	118
<i>Global Climate Risk Index country rank</i>	130/180
<i>ND-GAIN index score (0 = low, 100 = high)</i>	37,2
<i>ND-GAIN index country ranking</i>	161/182
<i>Climate Policy (EPI score) (0 = low, 100 = high)</i>	35,5
<i>Climate Policy EPI score ranking</i>	127/180

Tableau 2. Indicateurs de sécurité alimentaire pour le Burkina Faso.

Paramètre	Unité
<i>Global Hunger Index score</i>	24,5
<i>Global Hunger Index ranking</i>	96/121
Prévalence de la sous-alimentation (moyenne sur 3 ans)	18%
Nombre de personnes sous-alimentées (moyenne sur 3 ans)	3,8 millions
Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère dans la population totale (moyenne sur 3 ans)	18,5%
Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère dans la population totale (moyenne sur 3 ans)	52,6%
Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave (moyenne sur 3 ans)	3.9 millions
Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave (millions) (moyenne sur 3 ans)	11 millions
Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère dans la population totale (moyenne sur 3 ans)	52,6%
Pourcentage de la population utilisant au moins les services de base en eau potable	47,2%
Pourcentage de la population utilisant au moins les services d'assainissement de base	21,7%
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (estimations modélisées)	25,5%
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en surpoids (estimations modélisées)	2,6%
Besoin énergétique alimentaire minimum	1734 kcal/cap/jour
Besoin énergétique alimentaire moyen	2214 kcal/cap/jour

⁸ <https://gain.nd.edu/about/>

incluent la pauvreté enracinée, l'accès limité aux ressources critiques telles que les engrais et les technologies modernes, les sécheresses récurrentes, la mauvaise qualité des sols et les conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Dans l'Indice Global de la Faim 2022, le Burkina Faso se classe 96e sur 121 pays, indiquant un niveau sérieux de faim avec un score de 24,5. Il est important de noter que l'indice a montré une amélioration graduelle depuis 2000, lorsqu'il était à 44,5. Selon les données de la FAO, la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère dans la population totale (pourcentage) (moyenne sur 3 ans) est de 18,5%, tandis que l'insécurité alimentaire modérée ou sévère atteint 52,6% (Tableau 2). On estime qu'environ 3,8 millions de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë. Dans les régions occidentales du pays, au sein de la zone agro-climatique soudano-guinéenne, des excédents structurels dans la production alimentaire sont observés. Malgré la disponibilité de la nourriture, la nutrition reste une préoccupation au Burkina Faso. Alors que les zones centrales présentent des niveaux de consommation plus élevés, les zones soudano-sahéliennes et sahéliennes du nord connaissent des déficits alimentaires. La région du Sahel est aux prises avec une crise prolongée due aux impacts climatiques, aux déplacements, à l'insécurité et à d'autres facteurs, exacerbant les défis humanitaires et intensifiant l'insécurité alimentaire au Burkina Faso, au Niger et au Mali. En 2021, environ 412 000 hectares de terres ont été abandonnés ou laissés en jachère. La faim et la malnutrition au Burkina Faso diminuent mais restent encore présentes. Les années sans sécheresse, le Burkina Faso est presque autosuffisant en produits alimentaires de base. Cependant, les conditions climatiques et la dégradation des ressources en sol et en eau entraînent une faible productivité agricole. Les effets négatifs de la croissance démographique contribuent à des taux élevés de pauvreté et à une insécurité alimentaire sévère, en particulier parmi les ménages ruraux dépendants des précipitations imprévisibles. Bien que la principale source de nourriture soit la production nationale, celle-ci ne répond pas entièrement à la demande intérieure, rendant nécessaires des importations commerciales des pays voisins. L'insécurité alimentaire au Burkina Faso a de graves impacts sur la santé et le bien-être de la population, avec des taux de malnutrition élevés, en particulier chez les enfants et les femmes. Selon les données de l'OMS, 19,6% (intervalle 18,3 - 20,9) des enfants de moins de cinq ans souffrent de retard de croissance. Les chiffres de la FAO sont de 25,5% ou 0,9 million d'enfants. La prévalence du retard de croissance s'est améliorée depuis 2003, lorsque la prévalence à l'échelle nationale était de 43%. D'autre part, seulement 2,3% de la population infantile est en surpoids. La prévalence de l'obésité au Burkina Faso est inférieure à la moyenne régionale de 20,7% pour les femmes et de 9,2% pour les hommes.

L'agriculture de subsistance traditionnelle, l'agriculture commerciale à petite échelle et les importations alimentaires sont toutes combinées dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Burkina Faso. L'agriculture de subsistance avec irrigation pluviale est la principale source de revenus pour la majorité des habitants. Le maïs, le sorgho, le mil et le niébé sont les principales cultures vivrières du Burkina Faso. Les principales sources de nourriture et de revenus pour la plupart des ménages sont les céréales et la vente de petits ruminants. Les cultures commerciales comme le coton et le sésame ajoutent de la valeur à ces produits de base et sont importantes pour le marché d'exportation de la nation. En raison de facteurs agroécologiques et socio-économiques, la production agricole varie de manière significative à travers la nation. En 2020, sur 5 740 045 hectares, 5 778 466 tonnes de production ont été enregistrées. Les exploitations agricoles de petite taille (<5%) dominent la chaîne alimentaire (Tapsoba et al., 2020). Les principales cultures cultivées au Burkina Faso devraient faire face à de grands défis à l'avenir si la tendance au changement climatique continue. Par conséquent, la diversification loin de la dépendance excessive aux aliments de base sera importante comme progrès vers l'objectif de la sécurité nutritionnelle

(Nanama Tuwensinda et al. 2023). Ainsi, les espèces de cultures tolérantes sous-utilisées ou négligées peuvent être la clé de la sécurité alimentaire.

Une variété d'acteurs avec différentes responsabilités dans la production, la transformation, la commercialisation et la distribution de produits agricoles font partie du système alimentaire du Burkina Faso. Les petits agriculteurs du Burkina Faso sont la colonne vertébrale de l'agriculture du pays et contribuent de manière substantielle à la production de légumes, de coton et de céréales. Il existe de nombreuses organisations et associations d'agriculteurs au Burkina Faso. Étant le plus grand syndicat d'agriculteurs du pays, la Fédération des Unions des Groupements (FUGN), également connue sous le nom de "Naam", représente plus de 300 000 agriculteurs dans plus de 1 200 villages. Les organisations ou les entreprises fournissant aux agriculteurs les intrants nécessaires pour cultiver

Par rapport à ce contexte, les expériences et les connaissances acquises lors du développement du projet confirment le rôle très important que les NUS peuvent jouer dans la réalisation de la sécurité alimentaire et la fourniture d'un régime alimentaire nutritif et équilibré. Seul un petit pourcentage des milliers d'espèces négligées et sous-utilisées (NUS) existant dans le monde reçoit une attention large. La dynamique du passage d'une NUS à une culture principale explique probablement cela. Cependant, il n'existe pas de structure de transition qui traite spécifiquement des NUS (El Bilali et al., 2024). Ce rapport, basé sur les connaissances acquises au cours du projet SUSTLIVES, propose un cadre de transition pour les NUS afin de combler le fossé.

Cadre réglementaire et actes législatifs de référence relatifs au système semencier au Burkina Faso

Cette action de projet s'appuie également sur les résultats obtenus par l'action 3.1 (Analyse des politiques et cadres réglementaires actuels) pour mieux comprendre les cadres réglementaires existants et envisager les développements possibles pour les politiques en cours d'élaboration, ainsi que pour identifier les stratégies de développement et de promotion qui sont en ligne avec le changement que SUSTLIVES souhaite produire. Un élément supplémentaire apporté par l'action est qu'il peut contribuer et fournir des éléments utiles pour comprendre les impacts des politiques existantes sur l'utilisation durable des ressources génétiques par les agriculteurs, les acteurs et les organisations de la chaîne de valeur, les marchés et les consommateurs finaux.

Afin de conserver, valoriser et améliorer le patrimoine de la biodiversité agricole locale, avec une attention particulière aux espèces négligées ou sous-utilisées (NUS) au Burkina Faso, et d'améliorer les conditions de vie et l'état des agroécosystèmes, il est nécessaire d'identifier clairement les éléments légaux et réglementaires du secteur des semences du pays pour permettre leur culture à plus grande échelle, soutenir la productivité et améliorer la commercialisation et l'utilisation de ces espèces dans l'alimentation des populations locales.

Nous avons divers projets que nous avons portés avant l'analyse des systèmes de sécurité des pays africains et nous avons trouvé des documents sur les aspects réglementaires des systèmes de sécurité. Nous avons fini nos analyses et nous avons trouvé intéressant les synthèses de Munyi (2022⁹) sur l'évolution et l'harmonisation des systèmes semenciers en Afrique, qui présentent une série de questions pertinentes à la fin de l'utilisation durable des NUS. Aujourd'hui, nous avons conscience de l'importance d'une analyse qui répond à toute la demande qui consiste à mieux détailler le travail de co-construction des actions prioritaires jusqu'à la fin des NUS au Burkina Faso. À cette fin, Narcisse Ouedraogo, un collègue d'Afrique Verte Burkina, a été impliqué pour réaliser une analyse actualisée des cadres législatifs du système semencier au Burkina Faso, permettant d'identifier et d'analyser les éléments et références législatifs présents dans la législation sur les semences en relation avec les NUS.

Par conséquent, le groupe de travail travaillant de plus près sur ces aspects a décidé de considérer un certain nombre d'éléments comme primordiaux aux fins de l'analyse des cadres réglementaires et législatifs.

Le collègue d'Afrique Verte, Narcisse OUEDRAOGO, a achevé l'analyse du secteur des semences le 11 janvier 2024. Le résultat a permis d'identifier les éléments les plus pertinents pour le développement du secteur au Burkina Faso. Ci-dessous, nous rapportons un résumé avec les éléments les plus intéressants et pertinents pour l'utilisation durable des NUS :

⁹ <https://www.desirailift.org/wp-content/uploads/2023/03/070323-DeSIRA-LIFT-Evolution-actuelle-de-lharmonisation-des-lois-sur-les-semences.pdf>

1. L'existence d'un registre ou catalogue spécifique pour les NUS : Cela est très important car il reconnaît l'unicité et la valeur de ces cultures et permet de renforcer les chaînes de valeur locales qui y sont liées. La loi N° 010-2006/AN établit un catalogue des espèces et variétés agricoles. Le catalogue, créé en 2014, répertorie 42 espèces et 305 variétés, y compris certaines NUS telles que le voandzou, la patate douce et l'oseille. Cependant, le fabirama, le moringa et l'amarante n'y sont pas inclus et ce catalogue n'est pas exclusivement dédié aux variétés locales ou aux NUS.
2. Identification des sujets institutionnels responsables de la caractérisation des NUS : C'est un autre élément important car il permet d'intervenir sur le système de caractérisation des espèces négligées. La caractérisation des NUS est gérée par l'INERA, les centres de recherche universitaires et certaines entreprises privées comme SEMAFORT. Le Comité National des Semences (CNS) supervise le processus d'homologation par l'intermédiaire de son sous-comité, présidé par l'INERA.
3. Identification des sujets institutionnels responsables de la préservation/conservation du matériel génétique des NUS : La préservation et la conservation des NUS sont principalement assurées par l'INERA à travers des banques de gènes. La CONAGREP est également impliquée dans la gestion et la recherche sur les ressources phytogénétiques.
4. Identification des sujets institutionnels responsables de la multiplication des NUS : Le processus de multiplication implique plusieurs étapes gérées par différentes entités : structures de recherche comme l'INERA pour les semences de pré-base, et producteurs de semences certifiées sous le contrôle de l'INERA et des inspecteurs du SNSA pour les semences de base et certifiées.
5. Identification des sujets institutionnels responsables de la distribution des NUS aux agriculteurs : La Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) gère la distribution des semences à travers des professionnels enregistrés. Bien qu'il n'y ait pas de dispositions spécifiques pour les NUS, les boutures de patate douce sont parfois incluses dans la distribution des semences certifiées subventionnées.
6. La possibilité réelle de commercialisation des NUS, en tenant compte de la possibilité de vente et d'échange de matériel semencier entre les agriculteurs avec une attention particulière aux limitations existantes en termes de quantité ou de zone de référence : Les agriculteurs ont le droit d'utiliser et d'échanger librement les semences. La distribution commerciale des semences certifiées des NUS répertoriées dans le catalogue est soumise aux dispositions légales. Aucune restriction spécifique n'est mentionnée dans le document.
7. Le système de contrôle phytosanitaire et les règles : Le contrôle de la qualité des semences est assuré par l'INERA pour les semences de pré-base et par les inspecteurs du DGPV et du SNSA pour les semences de base et certifiées. Il existe une brigade phytosanitaire pour surveiller le marché et garantir l'utilisation appropriée des produits. Pour l'exportation, le DPVC délivre des certificats phytosanitaires.
8. Le système du marché des semences : Diverses lois et décrets régulent le secteur formel des semences, avec des institutions spécifiques comme le CNS et le FDSS assurant le contrôle de la qualité et le développement. Il est mentionné dans le rapport qu'au Burkina Faso, le système du marché des semences comprend à la fois des secteurs formels et informels.
9. Le système réglementaire pour la protection de la propriété intellectuelle relative aux NUS au Burkina Faso : Les droits de propriété intellectuelle sont régis par l'Accord de Bangui, qui est géré par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Il y a un manque de motivation parmi les sélectionneurs locaux pour protéger leurs variétés, ce qui entraîne des risques potentiels d'expropriation.
10. La présence de références réglementaires et législatives sur les banques de semences communautaires : Aucune réglementation nationale spécifique n'a été trouvée concernant les banques de semences communautaires.
11. La présence et la pertinence des banques de semences communautaires au Burkina Faso en référence au secteur formel et informel des semences : plusieurs banques de

semences communautaires existent au Burkina Faso, telles que celles gérées par l'Association APN Sahel et le projet PV-RCS. Ces banques jouent un rôle crucial dans la préservation des semences locales et des matériaux génétiques, bien qu'il manque des études complètes pour les documenter.

Ce résumé reflète ce qui est présent dans le rapport original de M. Narcisse OUEDRAOGO, qui peut être consulté en Annexe 1 de ce rapport.

Un résumé préliminaire du travail d'analyse a été présenté par Dr. Hamid El Bilali au nom du groupe de travail le 20 février 2024 lors de l'Atelier de la création d'une plateforme institutionnelle multi-acteurs sur les cultures négligées et sous-utilisées tenu à Ouagadougou (Burkina Faso), du 20 au 21 février 2024 (Activité 3.4)¹⁰.

En fait, les éléments mentionnés dans les cadres réglementaires du secteur des semences peuvent grandement contribuer à la durabilité du secteur et à celle des nouvelles chaînes d'approvisionnement à activer pour la valorisation des NUS de différentes manières. Certains facteurs peuvent contribuer plus significativement à la durabilité économique car ils affectent directement la possibilité concrète de créer ou de générer des chaînes de valeur basées sur les NUS. D'autres éléments, en revanche, contribueraient très probablement à la dimension environnementale de la durabilité et à la nécessité et possibilité de sauvegarder les NUS, ainsi que leurs caractéristiques et spécificités en relation avec les territoires de référence et de sauver/conservé leur matériel génétique. Les éléments et aspects réglementaires contribuent tous à activer les processus qui conduisent à la durabilité sociale et à une meilleure durabilité du système alimentaire.

Dans la période immédiatement suivante, l'analyse du pays a fait l'objet d'un approfondissement et d'un élargissement de la portée par le groupe de travail du CIHEAM Bari qui, sur la base des résultats, a identifié les éléments sur lesquels mettre en place un travail de co-crédation à réaliser lors de l'atelier et a commencé à travailler sur l'organisation de l'atelier national à tenir au Burkina Faso.

¹⁰ https://cloud.sustives.eu/index.php/apps/onlyoffice/31224?filePath=%2FA3.3%20D%C3%A9veloppement%20participatif%20connaissances%20institutionnelles%20sur%20agro-biodiversit%C3%A9%2FAtelier%20Ouagadougou%202024%2FSustives_A3.3_Workshop3.4%20Final.pptx

Organisation de l'atelier

Compte tenu de ce que nous avons constaté concernant la durabilité de l'usage des NUS, l'atelier se devait d'être utile pour faire ressortir la perception des acteurs de la filière et du système semencier burkinabè par rapport à quatre catégories de problématiques :

1. Défis juridiques, politiques et institutionnels
2. Questions techniques et scientifiques
3. Distribution et commercialisation des semences des variétés de cultures locales des agriculteurs
4. Limites des ressources.

De plus, les participants devront avoir identifié pour chacun de ces problèmes une série d'actions utiles pour les surmonter ou les atténuer afin d'activer un processus conduisant à l'utilisation durable des NUS au Burkina Faso.

Objectifs et structure de l'atelier

L'approche pour atteindre l'objectif de l'atelier et les objectifs de l'Activité 3.3 *Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité* est basée sur la co-crédation de connaissances sur les NUS en coopérant et en améliorant les partenariats pour une utilisation durable des NUS.

Lors de la mise en œuvre de SUSTLIVES, une analyse qualitative a été réalisée qui a conduit à l'identification de lacunes dans un certain nombre de domaines d'expertise ; par ailleurs, à partir de l'expérience acquise au Burkina Faso, et par comparaison avec ce qui a été constaté par des organisations internationales (FAO) et supranationales (DESIRA-Lift), il a été possible de parvenir à une identification générale des goulots d'étranglement et des défis pour une utilisation durable des NUS (ainsi que d'autres RPGAA) pour lesquelles une contextualisation a été faite sur la base des caractéristiques du pays.

Au cours de l'atelier, les experts sont invités à vérifier l'adhésion des éléments d'intervention identifiés au contexte du système semencier du Burkina Faso et à discuter, adapter et décider quelles sont les actions les plus utiles, urgentes et nécessaires pour garantir une utilisation durable des NUS au Burkina Faso.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'atelier s'est concentré sur les aspects et sujets suivants :

- Expériences, bonnes pratiques et leçons apprises sur l'utilisation durable des NUS en agriculture au Burkina Faso ;
- Besoins communs et lacunes dans les chaînes de valeur des NUS au Burkina Faso ;
- Possibilités de renforcer les liens, la coordination et la collaboration entre les actions, les projets, les programmes et les initiatives pertinents.

La réunion, conçue pour partager les connaissances sur les NUS dans le contexte national du Burkina Faso, vise à garantir la participation active et l'engagement de toutes les parties prenantes et à créer un environnement inclusif pour un dialogue et un échange ouverts permettant la co-création. Par conséquent, les sessions ont été conçues pour créer une atmosphère de partage des problèmes possibles, tout en fournissant des exemples montrant des propositions et des solutions adaptées au contexte du Burkina Faso. Dans une phase ultérieure, il a été jugé utile de partager avec les acteurs du secteur semencier ce que nous avons détecté, compris et émis des hypothèses sur la base de l'expérience acquise dans SUSTLIVES, afin de comprendre si les appréciations et interprétations du groupe de travail sont correctes. Il s'agit d'une étape utile et nécessaire pour concentrer ultérieurement leur attention sur les problèmes les plus pertinents et les solutions possibles. Après avoir préparé le terrain de travail avec les deux sessions qui viennent d'être décrites, nous pensions pouvoir passer au véritable processus de co-construction où les éléments identifiés pourraient être partagés, discutés et modifiés par les acteurs locaux afin de mieux les adapter au contexte du pays. Puis, dans la deuxième partie du processus de co-construction, pour chaque élément/domaine de compétence une série d'actions sont proposées à voter pour les valider et, éventuellement, les modifier pour les adapter au contexte.

Les sessions ainsi construites permettaient aux participants de partager leurs expériences, leurs connaissances et leurs idées, favorisant ainsi l'apprentissage entre pairs et la collaboration. L'atelier s'est déroulé en présentiel avec la possibilité de suivre le travail en ligne en mode écoute seule. En résumé :

1. La première session, présentant et examinant les activités et projets récents ou en cours, vise à partager des expériences sur le secteur semencier et la vision des besoins urgents pour promouvoir l'utilisation durable des NUS dans le cadre plus général des RPGAA.
2. La deuxième session vise à partager les besoins et lacunes communs sur la base des connaissances et expériences acquises lors de la mise en œuvre de SUSTLIVES qui seront considérées comme des hypothèses utiles à partager pour démarrer une session de travail collaboratif.
3. Lors de la troisième séance, les participants sont invités à analyser les différents éléments et à identifier les actions utiles pour surmonter les problèmes soulevés lors de la discussion animée par le groupe de travail de l'activité 3.3.

Participants à l'atelier

La première étape à laquelle nous avons dû faire face a été de décider quelles institutions et quels acteurs du secteur étaient utiles à inviter et à impliquer dans la séance de travail. À partir de l'analyse des cadres réglementaires, nous avons décidé d'impliquer les représentants de toutes les institutions qui ont un rôle direct dans la gestion de l'évaluation et de la certification des aspects qualitatifs des semences, dans la conservation, la distribution ou dans la garantie de la disponibilité et de l'accessibilité des semences aux agriculteurs et permettant la commercialisation des variétés. A cette longue liste d'institutions et d'organismes privés se sont ajoutés certains des acteurs qui ont suivi et contribué aux travaux sur les NUS au Burkina Faso.

A ce grand nombre de participants se sont ajoutés les représentants de certains projets intéressés par les semences au Burkina Faso, impliqués dans la première session de l'atelier.

Après quelques réunions, la liste des participants a été progressivement définie et l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou a contacté les établissements par téléphone. Une liste définitive des participants a été établie et figure à l'Annexe II.

L'atelier a été organisé sur la base de l'hypothèse structurelle et de l'approche partagée avec le groupe de travail et surtout avec les parties locales à partir de 30 mai 2024, lors du partage de la première version de l'ordre du jour.

Après la première réunion, il y a eu de nombreux échanges par email visant à partager les configurations de chaque session, les institutions et les représentants à convoquer, ainsi que tous les aspects organisationnels. Les échanges ont été plus intenses et quotidiens avec l'équipe du groupe de travail de Ouagadougou (Université Joseph Ki-Zerbo), qui a fourni un soutien opérationnel décisif permettant d'obtenir une participation de 57 personnes et de réaliser toutes les activités de co-construction des actions proposées pour l'adoption au Burkina Faso.

La version finale de l'ordre du jour accompagnée de la note conceptuelle a ensuite été envoyée avec les invitations officielles de l'Université Joseph Ki-Zerbo à tous les invités le 25 juin. L'invitation est rapportée en Annexe III avec la note conceptuelle et l'ordre du jour ci-joints.

Résultats de l'atelier

Les sessions ont été conçues pour permettre aux participants de partager des expériences, des connaissances et des idées, favorisant ainsi l'apprentissage et la collaboration entre pairs.

L'atelier s'est déroulé en présentiel avec la possibilité de suivre les discussions en ligne. La responsable de l'activité, Dr. Generosa Calabrese, n'a pas pu participer en présentiel à l'atelier et l'a fait en ligne. Dr. Susanna Rokka (Luke) et Dr. Maria Gonnella (CNR) ont réalisé leurs interventions à distance via la plateforme ZOOM.

Tout l'atelier a été traduit simultanément (français - anglais) par des interprètes.

Prof. Jacques Nanema a fait une intervention de clôture efficace qui a stimulé la réflexion sur les résultats acquis.

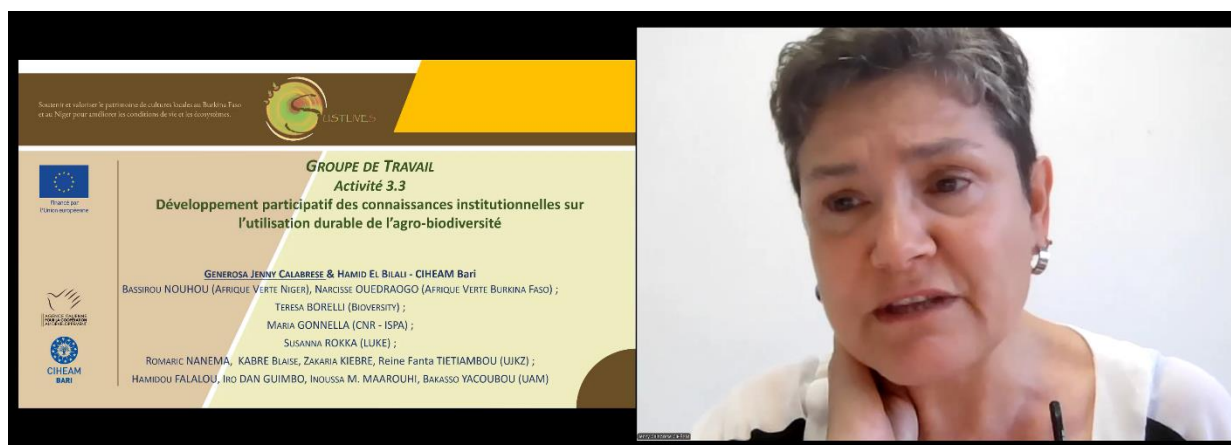


Figure 2 : Présentation du groupe de travail et introduction à la séance I par Dr Calabrese

L'atelier national pour le Burkina Faso, qui s'est déroulé à Ouagadougou le 2 juillet, a été organisé en trois sessions distinctes dont un bref résumé est présenté ci-dessous. Les sessions ont été précédées d'une brève présentation de la responsable de l'activité 3.3, et les discussions des deux sessions ont été dirigées et modérées par Dr El Bilali, chef du projet SUSTLIVES.

La première session (EXPÉRIENCES, BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISES SUR L'UTILISATION DURABLE DES NUS EN AGRICULTURE AU BURKINA FASO) avait pour objectif de partager différentes expériences réalisées au Burkina Faso dans le secteur des semences. Ces expériences et projets naissent d'une vision des besoins urgents de promouvoir l'utilisation durable des NUS dans le cadre plus large des RPGAA et peuvent offrir une perspective différente sur de nombreuses questions, telles que la conservation des NUS, leur amélioration qualitative en termes de diversité variétale et qualité des graines. Les projets invités ont présenté leur approche et leurs pratiques de gestion.

Le projet EWA-BELT « Connecter l'expérience des systèmes agricoles en Afrique de l'Est et de l'Ouest dans une BELT d'intensification durable »¹¹ a été présenté par M. KOUDOUGOU Brice Nicodeme – ACRA. Parmi les différentes activités du projet, celles qui ont le plus intéressé les participants ont été les activités participatives, les activités de sélection des variétés locales et l'évaluation qualitative des phénotypes locaux réalisées par les agriculteurs sur les caractéristiques qui les aident le mieux à répondre aux changements climatiques. Un exemple intéressant est l'activité de valorisation des espèces horticoles mise en œuvre avec la collaboration de restaurateurs locaux pour promouvoir leur consommation auprès des consommateurs à travers leur inclusion dans les plats traditionnels et les régimes alimentaires locaux.

Le projet SAFEVEG « Légumes produits localement sans danger pour les consommateurs ouest-africains »¹², présenté par Mme GOUBA Natacha – Centre mondial des légumes (WORLDVEG), comprend un groupe d'activités spécifiquement dédiées à la promotion auprès des agriculteurs de variétés locales adaptées/améliorées aux conditions locales à travers un kit préparé. L'illustration d'une action visant à renforcer les activités de commercialisation de variétés locales de qualité contrôlée, améliorées à partir des besoins des consommateurs, a également été intéressante.

Le projet « Agroécologie et semences locales pour renforcer la résilience des petits producteurs et promouvoir la souveraineté alimentaire au Burkina Faso »¹³, a été illustré par une présentation conjointe de PISANELLI Maria Luisa - Centre Régional d'Intervention pour la Coopération (CRIC) et une chercheuse ayant travaillé dans le domaine en sélection variétale participative. Parmi les différentes activités du projet, il y a eu l'illustration de l'approche de co-sélection à laquelle ont participé les agriculteurs et l'activité de création et de gestion de la banque de semences communautaire de Bonbuud-Baoré de manière participative avec les agriculteurs qui, en plus d'évaluer les phénotypes, interviennent dans la phase de multiplication des graines pour les mettre à disposition de ceux qui décident de les cultiver. Chaque variété dispose d'une fiche technique où, outre les caractéristiques phénotypiques, sont notés les entrées et sorties des quantités de semences et la liste de tous les producteurs. Une autre expérience intéressante consiste à activer des « jardins agroécologiques » au sein des écoles pour produire des légumes en commun et approvisionner les cantines scolaires, touchant ainsi simultanément les familles et les consommateurs de demain.

Ces exemples ont suscité curiosité, perplexité et admiration parmi les participants, et donné lieu à un débat très animé et plein de questions. À travers l'examen des expériences vécues, des résultats obtenus et des projets récents ou en cours, les participants ont été amenés à poser de nombreuses questions auxquelles les intervenants ont répondu en fonction de leur expérience concrète.

11

https://cloud.sustlives.eu/index.php/apps/onlyoffice/31732?filePath=%2FA3.3%20D%C3%A9veloppement%20participatif%20connaissances%20institutionnelles%20sur%20agro-biodiversit%C3%A9%2FAtelier%20Ouagadougou%202024%2F1-BURHOR_EWABELT-Presentation%20to%20SUSLIVES%20project.pptx

12

https://cloud.sustlives.eu/index.php/apps/onlyoffice/31741?filePath=%2FA3.3%20D%C3%A9veloppement%20participatif%20connaissances%20institutionnelles%20sur%20agro-biodiversit%C3%A9%2FAtelier%20Ouagadougou%202024%2F2-Pr%C3%A9sentation%20SafeVeg_Atelier%20national%20sur%20la%20gestion%20durable%20des%20ressources%20phylog%C3%A9n%C3%A9tiques.pptx

13

<https://cloud.sustlives.eu/index.php/apps/onlyoffice/31735?filePath=%2FA3.3%20D%C3%A9veloppement%20participatif%20connaissances%20institutionnelles%20sur%20agro-biodiversit%C3%A9%2FAtelier%20Ouagadougou%202024%2F3-Presentation%20Ton-Bobudu%20Sustlives.pdf>



Figure 3 : Photo de famille des participants présents à l'Atelier National du Burkina Faso, Ouagadougou, 2 juillet 2024

La deuxième session (BESOINS COMMUNS ET LACUNES) visait à partager avec les participants la réflexion du groupe de travail du projet sur les besoins communs et les lacunes identifiés pour le Burkina Faso, sur la base des connaissances et des expériences acquises lors de la mise en œuvre du projet SUSTLIVES, fournir des éléments de travail et des hypothèses utiles à partager pour démarrer une session de travail collaboratif.

Au cours de cette session, Dr. Susanna ROKKA – *Natural Resources Institute Finland* (Luke) a rapporté quelques réflexions sur les résultats de l'activité 3.1 – « Création d'un environnement politique favorable aux chaînes de valeur des semences NUS »¹⁴, soulignant la nécessité d'activer les actions de valorisation des NUS dans les documents programmatiques internationaux afin d'ouvrir la voie d'une valorisation qui n'est pas éphémère et souvent liée aux actions de projets individuels ou à des opportunités de financement. Cette présentation, destinée aux décideurs politiques et aux acteurs locaux ayant un rôle de représentation nationale dans des contextes internationaux, a souligné que souvent dans les documents politiques nationaux et supranationaux, les demandes relatives

14

<https://cloud.sustlives.eu/index.php/apps/onlyoffice/31736?filePath=%2FA3.3%20D%C3%A9veloppement%20participatif%20connaissances%20institutionnelles%20sur%20agro-biodiversit%C3%A9%2FAtelier%20Ouagadougou%202024%2F4-Susanna%20Rokka%20SUSTLIVES%20A3.3%20presentation%2020240702.pptx>

aux NUS et aux variétés traditionnelles ne trouvent pas de place en raison de la nécessité de la part des décideurs politiques à trouver des compromis entre des positions plus avancées et des positions plus « traditionnelles » relatives au secteur agricole et la nécessité de trouver un équilibre entre la nécessité de promouvoir des actions liées à la nécessité d'augmenter la productivité et des actions plus axées sur la conservation des ressources naturelles et de connaissances plus traditionnelles, c'est-à-dire trouver des compromis entre les dimensions environnementale, sociale et économique de la durabilité. Une meilleure information et des actions de renforcement des capacités pourraient résoudre cette apparente dichotomie de positions tout en contribuant également à une meilleure coordination entre les secteurs et les domaines d'expertise institutionnelle.

M. Narcisse Ouedraogo – Afrique Verte Burkina Faso (APROSSA) a présenté les résultats de l'analyse du cadre réglementaire national des semences dans sa présentation intitulée : « Systèmes semenciers pour les espèces négligées et sous-utilisées : cadre réglementaire au Burkina Faso ¹⁵ ». Cette présentation a suscité un grand intérêt, notamment parmi les représentants des institutions chargées de gérer les flux de travail et les informations critiques dans la structure institutionnelle du système semencier national, et a approfondi la réflexion sur les présentations de la session précédente par rapport à l'utilité de créer un réseau des banques communautaires pour soutenir une activité institutionnelle déjà très chargée et soumise à des charges de travail. De nombreuses idées ont également soulevé des questions concernant le lien entre la recherche sur les NUS et le secteur semencier formel.

Dr. Maria Gonnella - CNR dans le cadre de sa présentation « Les banques de semences communautaires comme solution pour soutenir les institutions locales pour la disponibilité, la caractérisation et la sélection participative des semences de NUS »¹⁶ a présenté une série d'exemples qui illustrent également la valorisation des variétés NUS comme lien entre l'activité de soutien à la caractérisation et à la multiplication des semences offerte par les banques de semences communautaires, en rapportant quelques exemples d'activités encadrées dans un cadre législatif/réglementaire consolidé désormais harmonisé comme celui de l'Italie et de la région des Pouilles (sud-est de l'Italie). Cette séance a également généré un grand nombre de questions, prolongeant les temps d'échange bien au-delà de ceux prévus.

15

<https://cloud.sustlives.eu/index.php/apps/onlyoffice/31731?filePath=%2FA3.3%20D%C3%A9veloppement%20participatif%20connaissances%20institutionnelles%20sur%20agro-biodiversit%C3%A9%2FAtelier%20Ouagadougou%202024%2F5-Pr%C3%A9sentation%20Narcisse%20Ouedraogo%20syst%C3%A8me%20semencier.pptx>

16

https://cloud.sustlives.eu/index.php/apps/onlyoffice/31733?filePath=%2FA3.3%20D%C3%A9veloppement%20participatif%20connaissances%20institutionnelles%20sur%20agro-biodiversit%C3%A9%2FAtelier%20Ouagadougou%202024%2F6-Sustlives_Gonnella_A.3.3_02-07-2024_FR.pdf



Figure 4 : Discours du prof. Romaric Nanema lors d'une séance de travail à l'atelier

La troisième session, introduite par Dr. Calabrese et animée en salle par Dr. El Bilali, *Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité*, a été divisée en deux parties. La première partie, Séance de travail collaborative, de 12h40 à 14h00, consistait à partager avec l'audience une série d'éléments/domaines de compétences sélectionnés comme importants pour la valorisation des NUS dans le contexte du Burkina Faso, sur la base de l'expérience passée du projet, de la littérature et des rapports de réunions internationales sur l'utilisation durable des ressources génétiques.

Les quatre domaines de compétence les plus pertinents ont été sélectionnés, et leur relation avec la durabilité d'utilisation des NUS a été soulignée :

1. Créer un environnement politique favorable à l'adoption des NUS
2. Faciliter la création de nouvelles chaînes de valeur intrinsèquement liées aux contextes territoriaux locaux et des mécanismes de marché favorables
3. Gestion améliorée des connaissances
4. Soutenir une utilisation durable sur le terrain

Vous trouverez ci-dessous un résumé des raisons derrière l'identification de chaque élément.

Créer un environnement politique favorable à l'adoption du NUS

Ce domaine d'action peut inclure des interventions aux niveaux national et international.

Au niveau politique d'importance nationale et transnationale, le projet SUSTLIVES a réalisé une analyse coordonnée par Susanna Rokka de LUKE (SUSTLIVES, 2023), d'où il ressort que le Burkina Faso a un haut niveau d'engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique à travers diverses initiatives et accords internationaux. Le pays a ratifié la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1993 et le Protocole de Kyoto en 2005. Il a également publié un Programme national d'adaptation (NAPA) en 2007 et un Plan national d'adaptation (PAN) en 2014. Il a introduit la contribution déterminée au niveau national (NDC) en 2015 dans le cadre de la CCNUCC. Dans presque tous ces documents, les NUS ou les variétés indigènes ne sont pas explicitement prises en considération et mentionnées, cependant parmi les 25 mesures d'adaptation à court, moyen et long termes proposées pour se conformer au Plan National d'Adaptation (PAN) de 2014, elles incluent les variétés à maturation précoce ou résistantes à la sécheresse.

Pour ce point, la nécessité d'un ajustement à long terme est évidente, y compris l'inclusion dans les documents programmatiques de possibilités d'améliorations agricoles et d'innovations technologiques permettant à l'agriculture de s'adapter au changement climatique.

Au niveau national, la manière dont la législation, et en particulier le cadre réglementaire des semences, fixe les règles pour ces étapes importantes de la chaîne de valeur des semences est importante pour découvrir comment les lois répondent et s'adaptent aux caractéristiques et au contexte uniques des petits agriculteurs dans le monde et le contexte africain.

Chaque activité du secteur semencier est réglementée par la loi, ce qui a un effet profond sur les résultats de la production de semences, leur disponibilité, leur accessibilité et la manière dont les systèmes agricoles sont façonnés pour leur résilience future.

Un système semencier durable doit inclure l'offre et la demande de semences et garantir également une série de fonctions telles que la disponibilité des semences pour les agriculteurs et également la qualité des semences tant en termes phytosanitaires pour l'absence de maladies transmissibles par les semences qu'en termes de germination.

Un élément très important est également la capacité du système semencier à garantir la présence dans le système de variétés adaptées aux contextes locaux et capables de répondre aux nouveaux besoins imposés par le changement climatique. Un système de ce type implique la participation de nombreux acteurs et peut à lui seul constituer et contribuer au produit intérieur brut du secteur agricole.

Au Burkina Faso, le processus de régulation et de structuration du système semencier a débuté en 2006.

Bien que le cadre juridique et politique soit favorable, efficace et/ou complet, aucune politique n'a été adoptée pour promouvoir la participation des agriculteurs aux processus de sélection végétale.

De plus, les normes semencières et les procédures de certification sont compliquées et trop coûteuses pour les agriculteurs, et il n'existe aucune preuve d'une législation semencière qui couvre la vente de semences traditionnelles et/ou reconnaît les variétés agricoles et les systèmes semenciers informels.

L'efficacité du cadre juridique et politique national visant à soutenir la conservation et l'utilisation durable des RPGAA est en outre entravée par des défis de mise en œuvre, de coordination et de sensibilisation, probablement dus à la lourde charge de travail des institutions souffrant d'un manque de ressources financières utiles pour développer efficacement le commerce national.

Le manque de mécanismes de coordination entre les administrations publiques impliquées dans la mise en œuvre des politiques nationales (activité 3.1) et entre les secteurs public et privé, ainsi que le manque de sensibilisation à l'importance du Traité international et des RPGAA en général, constituent d'autres obstacles à la mise en œuvre des politiques nationales.

Faciliter la création de nouvelles chaînes de valeur intrinsèquement liées aux contextes territoriaux locaux et des mécanismes de marché favorables

Les problèmes de marché dans les NUS peuvent être lus en relation avec deux aspects qui influencent les chaînes de valeur en amont et en aval.

En aval : Malgré la grande valeur que les NUS ont pour la nutrition des populations locales et pour le patrimoine culturel des communautés, les produits liés aux NUS souffrent actuellement de l'absence d'un marché capable de promouvoir leur culture.

Les NUS ont toujours été autoproduites pour la consommation familiale et, avec la large diffusion des espèces et variétés commerciales, leur utilisation, même dans les plats traditionnels et donc dans l'alimentation des populations locales, est encore aujourd'hui limitée. Pour permettre une utilisation durable des NUS, il est nécessaire de travailler sur les communautés locales en recréant et reconstruisant les connaissances sur l'utilisation de ces variétés et en récupérant la mémoire et l'identité culturelle des communautés.

Les NUS font partie du patrimoine culturel paysan qui a toujours eu recours à la culture pour l'autoconsommation et la production de plats locaux. Cette motivation est à la base du détachement des petits agriculteurs du marché et constitue un aspect à prendre en considération lors de la promotion des NUS et de la création de nouvelles chaînes d'approvisionnement capables de générer des revenus.

La déconnexion des agriculteurs des marchés est également un élément important et est liée aux faibles compétences de négociation et à la répartition asymétrique du pouvoir dans les chaînes d'approvisionnement.

En amont : La construction des chaînes d'approvisionnement est quelque chose qui concerne le marché des semences, c'est-à-dire la possibilité concrète d'acheter ou de vendre des semences des NUS. Actuellement, le marché des semences au Burkina Faso est caractérisé par une prédominance des variétés commerciales, avec pour conséquence la disparition (et l'indisponibilité potentielle) des variétés traditionnelles, qui font plutôt l'objet d'échanges négociés dans le système semencier informel. L'Université Joseph Ki-Zerbo produit de petites quantités de semences de NUS qu'elle distribue aux agriculteurs à des fins de recherche, et certaines banques de semences communautaires tentent d'y contribuer. Le système semencier informel n'est actuellement pas en mesure de répondre aux besoins et à la demande des agriculteurs en NUS, car il s'agit pour l'instant d'un domaine d'intervention extrêmement limité. Actuellement, il existe un manque d'opportunités de commercialisation adéquates pour les semences des NUS et les variétés

locales/agricoles, ce qui rend le secteur des NUS peu attrayant pour les entreprises semencières dans lesquelles investir. Cela risque d'élargir le fossé qui existe déjà entre les agriculteurs et le marché des semences ; actuellement, seuls les agriculteurs axés sur la vente se tournent vers le marché formel des semences.

Gestion améliorée des connaissances

Une meilleure gestion des connaissances est pertinente pour un certain nombre de questions, par exemple le système semencier formel accorde peu d'attention aux NUS. Cela est dû à une faible prise de conscience de leur importance et cela se reflète dans un certain nombre de questions importantes qui doivent être résolues pour garantir une utilisation durable en les intégrant dans le système semencier formel.

Une des conséquences de ce manque de sensibilisation est le faible niveau d'investissement dans les processus de conservation et de caractérisation des NUS par les banques de gènes du système semencier formel, même si le monde de la recherche est bien conscient de leur pertinence.

Un autre problème qui limite leur adoption est le faible niveau de connaissance des NUS par le système d'innovation et de connaissances agricoles (AKIS), chargé de connecter la recherche et les agriculteurs. Les agriculteurs ne sont pas informés du rôle que les NUS pourraient jouer dans l'augmentation de la résilience.

Le manque d'informations sur la valeur nutritionnelle des NUS parmi les consommateurs est un facteur bloquant la création d'opportunités de marché pour les produits dérivés des NUS.

En plus de cela, la faiblesse des infrastructures et la rareté des ressources génèrent également un manque général de capacités techniques et de ressources humaines pour la collecte, la caractérisation, l'évaluation, la documentation, la régénération des ressources et l'utilisation de technologies modernes dans la sélection des légumes.

À cet égard, un défi majeur est le manque de compréhension juridique qui entrave la durabilité des politiques et l'harmonisation des programmes et des activités pour la conservation et l'utilisation des NUS et des RPGAA en général.

Soutenir une utilisation durable sur le terrain

Ce point inclut la nécessité de développer une série d'activités visant à promouvoir l'adoption des NUS directement parmi les agriculteurs et à créer des opportunités d'amélioration variétale grâce à des processus de sélection participatifs.

En particulier, il existe d'importantes catégories d'activités qui devraient commencer par écouter les besoins des agriculteurs et garantir leur implication à long terme afin de garantir une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle, de meilleurs moyens de subsistance, de meilleures connaissances et compétences et un meilleur accès aux semences et à la technologie.

Les variétés traditionnelles et les NUS peuvent ne pas satisfaire pleinement les besoins de culture dans certaines zones ou nécessiter une adaptation plus poussée aux changements climatiques ou aux besoins du marché, il est nécessaire d'activer des processus continus d'adaptation et d'innovation qui surmontent les obstacles qui entravent l'amélioration des

conditions de vie des agriculteurs, la principale cause de la fuite des jeunes des contextes ruraux.

Les participants ont posé de nombreuses questions et discuté de la pertinence de chaque élément, validé comme pertinent pour le contexte national.

Problèmes techniques et scientifiques

Enfin, au cours de la session, sur la base des discussions entre les partenaires, il a été possible de souligner les aspects critiques suivants.

Les inventaires de ressources génétiques et les activités de caractérisation sont limités par rapport à la grande abondance de NUS et d'autres ressources potentielles.

La conservation des NUS a également été négligée en raison de l'absence (ou de la faible incidence) d'un système national de conservation ex situ au niveau national et de l'accès limité aux technologies récentes pour la gestion de l'information en général et pour la caractérisation et le traitement du matériel génétique.

Les lacunes dans la collecte de matériel génétique à caractériser et à conserver, en particulier en ce qui concerne les cultures mères cultivées, génèrent de sérieux goulots d'étranglement pour l'utilisation des NUS.

Le manque de données de caractérisation pour un large éventail de variétés locales signifie que ces ressources ne sont pas encore prêtes et disponibles pour activer les activités de recherche.

Dans certains cas, les programmes de recherche se concentrent sur l'évaluation et l'adaptation de semences améliorées importées, ce qui retarde encore davantage l'utilisation de matériels locaux dans les programmes de pré-sélection.

La recherche sur des caractères spécifiques, notamment ceux liés au stress, à la nutrition et à la médecine est souvent déléguée à la collaboration scientifique dans des projets qui ne garantissent pas la continuité de l'action, ce qui contribue à la rareté des données et au manque de continuité de l'information.

La deuxième partie de la troisième session, Séance de travail collaborative, a eu lieu après la pause déjeuner. Dr. Calabrese a récapitulé les résultats de la première partie de la session et, pour chaque domaine, a proposé des actions utiles pour surmonter les problèmes identifiés. Il y a eu une discussion animée sur le sens concret du domaine et des actions proposées, modifiées avec l'aide de l'audience pour mieux s'adapter à la réalité burkinabè. Chaque action a été soumise à un vote à main levée avant de passer à la suivante, permettant ainsi une approbation des actions pour surmonter les barrières à l'utilisation durable des NUS.

Au terme d'un processus très suivi et débattu¹⁷, chaque élément d'intervention a été identifié par la majorité des électeurs. Le résultat final du processus est résumé dans le tableau suivant (Tableau 3).

Tableau 3 : Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité - Résultat du processus de priorisation des actions.

Elément 1 : Créer un environnement politique favorable à l'adoption des NUS			
<i>Politiques et législation doivent être propices à l'utilisation durable des NUS</i>			
Action	Nombre de votants	Votes favorables	Votes contraires¹⁸
Établir des liens pour permettre une intégration efficace des accords internationaux tels que le TI RPGAA, la CDB, la CCNUCC et la CNULCD concernant les principes d'utilisation durable des NUS et des ressources génétiques en agriculture	22	20	2
Mettre en œuvre une étude complète de toutes les politiques et lois susceptibles d'avoir un impact sur les NUS	19	20	3
Recherches supplémentaires sont nécessaires sur les effets des politiques et réglementations sur l'utilisation durable des NUS	22	20	2
Promouvoir explicitement l'utilisation des NUS dans le plan d'action national en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique	20	20	0
Favoriser le partage entre pays d'expériences, de bonnes pratiques et d'enseignements sur les politiques et les législations concernant les NUS	20	20	0
Elément : Créer un environnement politique favorable à l'adoption des NUS			
<i>Système de semences durable</i>			
Action	Nombre de votants	Votes favorables	Votes contraires

¹⁷ Les enregistrements de la session sont disponibles sur le cloud de SUSTLIVES : <https://cloud.sustlives.eu/index.php/s/YF7p5xrLATAYdQ8>; <https://cloud.sustlives.eu/index.php/s/afdPRELLpqTAX5k>; <https://cloud.sustlives.eu/index.php/s/bFe7k8S2MN9QxHx>

¹⁸ Nombre de votants qui considèrent l'action non-pertinente.

Accompagnement de programmes de recherche pour caractériser les NUS (collaboration avec universités/entreprises privées/CONAGREP/INERA/IRSAT) dans le système formel	24	24	0
Support aux programmes sur l'amélioration génétique et le développement de nouvelles variétés	24	24	0
Renforcement du rôle des banques de semences communautaires en soutien à la banque nationale de gènes (caractérisation in situ, conservation à la ferme, sélection participative)	24	24	0
Création d'une section spécifique aux NUS dans le catalogue national des semences agricoles et forestières	24	22	2
Elément 2 : Faciliter la création de nouvelles chaînes de valeur intrinsèquement liées aux contextes territoriaux locaux et des mécanismes de marché favorables			
Action	Nombre de votants	Votes favorables	Votes contraires
Mise en place de mécanismes financiers tels que des « fonds d'amorçage » pour améliorer et promouvoir l'utilisation durable des NUS	24	24	0
Développer, mettre en œuvre ou assurer la continuité des projets en activant des partenariats public/privé	24	24	0
Mécanismes financiers devraient soutenir l'agriculture agroécologique afin d'améliorer la valorisation des NUS et des parents sauvages des cultures également sur les marchés de consommation	24	23	1
Mécanismes de financement pour l'adoption des NUS dans l'alimentation des jeunes (intégration aux programmes d'éducation des consommateurs/cantines scolaires – cf. Elément 4)	24	23	1
Elément 3 : Gestion améliorée des connaissances			
Action	Nombre de votants	Votes favorables	Votes contraires
Sensibiliser à l'urgence et aux opportunités de conservation/caractérisation des NUS dans les banques de gènes nationales	21	21	0

Collaboration entre banques de gènes et soutien des banques de semences communautaires pour la caractérisation des NUS	21	21	0
Plus grande collaboration entre la recherche et les institutions chargées d'établir les priorités d'action dans le secteur semencier	21	21	0
Amélioration du système d'innovation et de connaissances agricoles (AKIS)	21	21	0
Actions promotionnelles intersectorielles et dans les écoles pour changer/modifier les habitudes de consommation	21	21	0
Amélioration des connaissances sur la transformation des NUS et leur utilisation dans la préparation des plats	21	21	0
Elément 4 : Soutenir une utilisation durable sur le terrain			
Action	Nombre de votants	Votes favorables	Votes contraires
Améliorer les investissements pour soutenir le transfert d'innovations agricoles (pratiques de culture et de transformation)	20	20	0
Soutenir l'adoption des pratiques agroécologiques dans la cultivation des NUS	20	20	0
Promotion les activités génératrices de revenu pour les femmes et les jeunes basées sur la transformation et la valorisation des NUS	20	20	0
Sélection participative et conservation à la ferme	20	20	0

Conclusions

La troisième session de l'atelier national au Burkina Faso, intitulée « Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité », a permis de valider les domaines d'intervention identifiés, et, dans la deuxième partie de la session, le processus participatif a co-construit et défini des actions visant à surmonter les obstacles qui limitent encore l'adoption des NUS au Burkina Faso.

Les actions ont été discutées, modifiées et votées pour validation par une très large majorité des personnes présentes.

La session nous a permis d'identifier et de valider plusieurs actions clés pour promouvoir l'utilisation durable des NUS au Burkina Faso. Les participants ont souligné l'importance de créer un environnement politique favorable, de faciliter la création de chaînes de valeur, de mieux gérer les connaissances et de soutenir l'utilisation durable sur le terrain. Les actions votées montrent un engagement fort à intégrer les NUS dans les politiques nationales, à soutenir la recherche et les systèmes semenciers et à promouvoir des pratiques agricoles durables.

Les principales conclusions comprennent :

- La nécessité d'un cadre politique et législatif favorable grâce à l'intégration des NUS dans les accords internationaux et les plans nationaux pour le climat et l'agriculture.
- L'intention de développer des chaînes de valeur locales, en créant des marchés pour les produits NUS et en soutenant les systèmes semenciers formels et informels.
- La volonté d'activer des processus pour une meilleure gestion des connaissances en investissant dans la conservation et la caractérisation des NUS et en améliorant les systèmes de développement et de promotion de l'innovation agricole (AKIS).
- La décision de soutenir une utilisation durable sur le terrain en favorisant l'adoption des NUS par les agriculteurs et en développant des processus participatifs d'amélioration variétale.

Ces initiatives, si elles sont mises en œuvre de manière coordonnée et durable, pourraient contribuer de manière significative au développement des NUS et de la résilience agricole au Burkina Faso et peuvent constituer une première étape vers l'élaboration de lignes directrices nationales pour le respect des articles 5 (Conservation, prospection, collecte, caractérisation, évaluation et documentation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) et 6 (Utilisation durable des ressources phytogénétiques) du Traité international sur les RPGAA.

Références

Eckstein, D., Künzel, V., & Schäfer, L. (2021). The global climate risk index 2021. Bonn: Germanwatch.

El Bilali, H., Cardone, G., Rokka, S., De Falcis, E., Naino Jika, A. K., Diawara, A. B., Nouhou, B. (2024). Transition framework for neglected and underutilized crop species. AGROFOR International Journal, Volume 9. Issue No. 1. pp. 16-26. DOI: 10.7251/AGREN2401016E

Munyi P. (2022). Évolution actuelle de l'harmonisation des lois sur les semences en Afrique. Rapport à la Commission européenne. DeSIRA-LIFT. <https://www.desiralift.org/wp-content/uploads/2023/03/070323-DeSIRA-LIFT-Evolution-actuelle-de-lharmonisation-des-lois-sur-les-semences.pdf>

Nanama Tuwendsida J., Barro A., Batiéno Teyioue B. J., Coulibaly Z. (2023). Evaluation of Quantitative Traits of Horse Gram Accessions [*Macrotyloma Uniflorum* (Lam.) Verdc] Introduced in Burkina Faso. American Journal of BioScience, 11(6), 187-195. <https://doi.org/10.11648/j.ajbio.20231106.17>

SUSTLIVES (2022). Rapport sur le processus de sélection des NUS et des zones cibles. https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2022/05/Sustlives_L1.1_rapport_final.pdf

SUSTLIVES (2023). Analyse des politiques et des cadres réglementaires actuels concernant les espèces négligées et sous-utilisées (NUS) au Burkina Faso et au Niger. Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), Ouagadougou (Burkina Faso) & Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM-Bari), Valenzano (Bari, Italie).

Tapsoba, P. K., Aoudji, A. K., Kabore, M., Kestemont, M. P., Legay, C., & Achigan-Dako, E. G. (2020). Sociotechnical context and agroecological transition for smallholder farms in Benin and Burkina Faso. Agronomy, 10(9), 1447.

Wolf, M. J., Emerson, J. W., Esty, D. C., Sherbinin, A. D., & Wendling, Z. A. (2022). 2022 Environmental Performance Index (EPI) results. New Haven, CT: Yale Center for Environmental Law & Policy.

Références électroniques et bases de données consultées

Burkina Faso data portal (<https://burkinafaso.opendataforafrica.org/>) for Haut-Bassin region (31/07/2024)

FAO AQUASTAT Dissemination system, <https://data.apps.fao.org/aquastat> (31/07/2024)

FAO Country Profiles, <https://www.fao.org/countryprofiles> (31/07/2024)

FAOSTAT's Food Balances dataset, <https://www.fao.org/faostat/en/#data/FBS> (31/07/2024)

Global Nutrition Report (GNR), <https://globalnutritionreport.org/resources/nutrition-profiles/> (31/07/2024)

Notre Dame Global Adaptation Initiative, <https://gain.nd.edu/our-work/country-index> (31/07/2024)

Suite of Food Security Indicators within FAOSTAT, <https://www.fao.org/faostat/en/#data/FS> (31/07/2024)

World Bank Open Data platform, <https://data.worldbank.org> (31/07/2024)

<https://www.fao.org/faolex/country-profiles/general-profile/en/?iso3=BFA> (31/07/2024)

Annexe I : Rapport original de M. Narcisse OUEDRAOGO (Afrique Verte Burkina)

PROGRAMME : DeSIRA

PROJET : *SUS*taining and improving local crop patrimony in Burkina Faso and Niger for better *LIV*es and *Ecos*ystems / Soutenir et valoriser le patrimoine de cultures locales au Burkina Faso et au Niger pour améliorer les conditions de vie et les écosystèmes - SUSTLIVES.

Convention de contribution : FOOD/2021/422-681

Activité 3.3 : Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation de l'agro-biodiversité



Crédit photo : SIG Reportage actualité du 03/10/2023 en ligne

Janvier 2024

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	39
INTRODUCTION	41
1. Rappels des questions d'analyse.....	42
2. Définition de la semence	42
3. Méthodologie utilisée pour la revue	43
3.1. Recherche et consultation de sources documentaires.....	43
3.2. Interview de personnes ressources	44
3.3. Synthèse des notes et rédaction du rapport.....	44
4. Présentation du cadre législatif et normatif des semences agricoles au Burkina Faso.....	44
4.1. Lois nationales régissant les semences agricoles au Burkina Faso	44
4.1.1. La loi N° 010-2006/AN portant règlementation des semences végétales au Burkina Faso.....	44
4.1.2. Loi N° 005-2006/AN du 17 mars 2006 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie au Burkina Faso	45
4.1.3. La loi N° 070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso.....	45
4.1.4. Loi N°020-2019/AN portant accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultant de leur utilisation	46
4.2. Décrets régissant les semences agricoles au Burkina Faso	47
5. Acteurs du secteur semencier au Burkina Faso	47
5.1. Service national des semences agricoles	47
5.2. Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles	48
5.3. Acteurs du secteur privé	48
6. Caractérisation des semences et des NUS au Burkina Faso.....	49
7. Constats majeurs et recommandations.....	53
CONCLUSION.....	54

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGRODIA : Association des Grossistes et Détaillants d’Intrants Agricoles

AMSP : Association Minim Sông Pânga

ANES-BF : Association Nationale des Entreprises Semencières du Burkina Faso

AVB : Afrique Verte Burkina

CNABio : Conseil National de l’Agriculture Biologique

CNRST : Centre National de Recherches Scientifiques et Technologiques

CNS : Comité National des Semences

CNSF : Centre National des Semences Forestières

COCIMA : Coopérative de Commercialisation des Intrants et du Matériel Agricole

CONAGREP : Commission Nationale de Gestion des Ressources Phytogénétiques

CSHV : Comité Scientifique d’Homologation des Variétés

DGPV : Direction Générale des Productions Végétales

DHS : Distinction, Homogénéité et Stabilité

DIMA : Direction des Intrants et de la Mécanisation Agricoles

DPVC : Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement

FAGRI : Faso Agriculture et Intrants

FDSS : Fonds d’appui au Développement du Secteur Semencier

GMPS : Groupement de Multiplication et de Promotion des Semences

INERA : Institut de l’Environnement et de Recherche Agricoles

INSD : Institut National des Statistiques et de la Démographie

MARAH : Ministère de l’Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques

NAFASO : Neema Agricole du Faso

NUS : *Neglected Undeutilized Species*

OAPI	:	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OGM	:	Organismes génétiquement modifiés
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PV-RCS	:	Projet Portefeuilles Variétaux pour la Résilience des Communautés du Sahel
SCHMFB	:	Sous-Comité d'Homologation des Matériels Forestiers de Base
SCHVA	:	Sous-Comité d'Homologation des Variétés Agricoles
SIG	:	Service d'information du Gouvernement
SMR	:	Saala Monde Rural
SNSA	:	Service National des Semences Agricoles
TIRPAA	:	Traité International sur les Ressources Phyto-génétiques pour l'Alimentation & l'Agriculture
UNPS-BF	:	Union des Producteurs Semenciers du Burkina Faso
VATE	:	Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale

INTRODUCTION

Dans les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, la semence constitue un élément stratégique. Aucune société ne peut assurer sa sécurité alimentaire sans un bon système de production, de conservation et de distribution de semences d'espèces dont elle a besoin. Le travail de sélection permettant de produire des variétés adaptées aux besoins des sociétés est donc fondamental, de même que celui de la multiplication des semences et plants présentant les caractéristiques favorables lors des semis. Le Burkina Faso est un pays à vocation agricole où 63,0% de la population travaille dans la branche agriculture, l'élevage, la chasse et les activités de soutien. Parmi les individus ayant un emploi, 56,2% sont des agriculteurs, des ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture ou de la pêche (INSD, 2019).

Le Burkina Faso se situe dans la zone sahélienne avec une forte vulnérabilité aux effets du changement climatique. Le pays a connu une forte variabilité pluviométrique depuis la sécheresse des années 70 avec pour corollaire, la fréquence des sécheresses, des inondations, des vagues de chaleur, des tempêtes de poussières, ... L'environnement local est marqué par une dégradation continue du couvert végétal, un appauvrissement des sols, un amenuisement et une pollution des ressources en eau (souterraines et celles de surface), un rétrécissement des espaces de production agro-sylvo-pastorale, etc. Cela impacte directement les moyens d'existence des populations qui dépendent pour la plupart des ressources naturelles. Le pays fait face à l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Des efforts sont faits par les gouvernements qui se sont succédé dans le sens d'inverser la tendance. Plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre mettant l'accent sur des filières prioritaires. Ces filières sont promues depuis la recherche jusqu'au secteur secondaire en passant par la vulgarisation agricole. Si ces politiques ont pu améliorer la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, elles restent inefficaces quant à la diversification des cultures. On assiste à une certaine mise à l'écart des filières classées non-prioritaires. Certaines cultures sont négligées, quoique qu'elles participent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Cette mise à l'écart fragilise le système de gestion des semences paysannes car elle contribue à la disparition d'espèces et de variétés de grande portée génétique surtout dans le contexte du changement climatique.

Le projet SUSTLIVES vise à conserver, valoriser et améliorer le patrimoine de la biodiversité agricole locale, avec une attention particulière aux espèces négligées et sous-utilisées en anglais « Neglected Underutilized Species » (NUS) au Burkina Faso et au Niger pour améliorer les conditions de vie et l'état des agroécosystèmes. Après avoir identifié certaines espèces négligées et sous-utilisées capables d'améliorer le niveau nutritionnel des régimes alimentaires locaux, le projet entend développer leurs chaînes de valeur. Il s'avère donc nécessaire d'identifier les éléments normatifs et réglementaires du secteur semencier de chaque pays afin de rendre possible la culture à plus grande échelle, de soutenir la productivité et d'améliorer la commercialisation et l'utilisation de ces espèces dans l'alimentation des populations locales. C'est ce qui justifie cette investigation au Burkina Faso.

1. Rappels des questions d'analyse

Dans le cadre de la présente revue, un certain nombre de questions de recherche ont été posées par l'équipe de SUSLIVES. Ces questions sont entre autres :

- ❖ L'existence d'un registre des variétés pour les NUS
- ❖ L'institution en charge de caractériser les NUS
- ❖ L'entité institutionnelle en charge de la préservation/conservation des NUS
- ❖ L'entité institutionnelle chargée de multiplier les NUS
- ❖ Les organisations privées (entreprises semencières, coopératives...) actives dans la multiplication des NUS
- ❖ L'entité institutionnelle en charge de la distribution des semences des NUS aux agriculteurs
- ❖ La possibilité de vente et d'échange de matériel semencier entre les agriculteurs avec une attention particulière aux limitations en termes de quantité ou de surface de référence
- ❖ Le système et les règles de contrôle phytosanitaire
- ❖ La possibilité de commercialisation des semences des NUS, le système de commercialisation et les limitations à la commercialisation (qui peut commercialiser les semences et toute référence spécifique aux limitations de quantité ou aux acheteurs)
- ❖ Le dispositif réglementaire de défense de la propriété intellectuelle relatif aux NUS
- ❖ La présence de références réglementaires et législatives sur les banques de semences communautaires
- ❖ La présence et la pertinence des banques de semences communautaires en référence au secteur semencier formel et informel

2. Définition de la semence

La loi N° 010-2006/AN portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso entend par semence végétale, la semence agricole et le matériel forestier de reproduction. La semence agricole s'entend au sens le plus large et d'un point de vue botanique, comme un matériel ou organe végétal ou une partie de matériel ou d'organe végétal (graine, bouture, bulbe, greffon, rhizome, tubercule, embryon...) susceptible de reproduire à l'identique l'individu dont elle est issue. De cette définition, il existe 3 types de semences au Burkina Faso : les semences paysannes ou traditionnelles, les semences de variétés améliorées issues de sélection classique et les semences issues d'organismes génétiquement modifiés (OGM).

Sur le plan sous régional et national la multiplication des semences se fait par les classes ou catégories de semences selon une nomenclature agréée suivante : semences souche, semences de pré-base, semences de base et semences certifiées (Catalogue national 2014).

- **La semence de souche** : c'est une semence de haute pureté génétique issue du travail du chercheur (sélectionneur) ou de l'obteneur. Elle est généralement représentée par le symbole Go pour signifier qu'elle est le point de départ de toute multiplication de semence. Elle est produite et strictement gérée par les institutions de recherche obtentrices des variétés.
- **La semence de pré-base** : elle est issue de la multiplication ou la reproduction de la semence souche. Elle sert à la production de la semence de base, et est représentée par les symboles G1, G2, G3 désignant respectivement la 1ère, 2ème et 3ème génération de la multiplication de la semence de souche. Elles sont produites et gérées par les institutions de recherche obtentrices des variétés.
- **La semence de base** : elle est produite sous le contrôle de qualité d'un organisme officiel de certification et d'inspection. Elle est aussi produite par les instituts de recherche ou sous forme de contrat par des entreprises ou producteurs semenciers. Elle est représentée par le symbole G4, donc issue de la quatrième génération de la semence souche.
- **La semence certifiée** : elle est représentée par les symboles R1 et R2 ou souvent par les symboles (F1 et F2). R1 ou F1 obtenues par la première génération, et R2 ou F2 obtenues par la deuxième génération de multiplication de la semence de base. La semence certifiée est produite par tout producteur inscrit sur la liste officielle des semenciers, et contrôlée par le Service National des Semences Agricoles (SNSA) grâce à des inspecteurs semenciers.

3. Méthodologie utilisée pour la revue

Cette analyse des lois et règlements sur les semences des espèces négligées au Burkina Faso a été menée à travers un processus consultatif restreint. Trois activités clés ont été mises en œuvre et ont permis de réaliser cette revue : la recherche et consultation de sources documentaires, l'interview de personnes ressources et la synthèse des notes.

3.1. Recherche et consultation de sources documentaires

La revue a été réalisée en partie sous forme de recherche documentaire. Des textes de loi, des décrets et tout document traitant de l'organisation des semences et des ressources phytogénétiques ont été recherchés. Des acteurs au Burkina Faso ont aidé à trouver les documents dont la majorité sont disponibles en ligne. Les plus pertinents d'entre eux ont été étudiés plus en détail, en excluant les documents qui n'étaient plus actuels. En effet, les lois, les règlements et les autres documents ont d'abord été analysés dans un tableau comprenant l'objectif général, les mentions aux semences agricoles, aux NUS ou à l'agro-biodiversité, et d'autres questions liées à l'utilisation ou à la conservation des semences et des NUS. En outre, des

mentions spécifiques ont été recherchées sur des questions liées aux semences agricoles en générales et aux NUS en particulier au Burkina Faso. Des revues antérieures et d'autres publications ont également été utilisées.

3.2. Interview de personnes ressources

En complément des documents consultés, un mini-sondage a été fait en ligne. Un guide d'entretien a été conçu à partir des questions de recherche contenues dans les termes de référence de la mission. Ce questionnaire a été numérisé grâce à un formulaire *Google form* et partagé via les réseaux sociaux et les adresses email avec des personnes ressources. Des chercheurs et des techniciens du service national des semences agricoles ont été interviewés. En tout, quatre réponses ont été reçues dont deux provenant des chercheurs de l'INERA, et deux du Service national des semences agricoles.

3.3. Synthèse des notes et rédaction du rapport

Cette étape a consisté à une analyse croisée des sources de données : les sources documentaires et les réponses données par les personnes interviewées.

4. Présentation du cadre législatif et normatif des semences agricoles au Burkina Faso

4.1. Lois nationales régissant les semences agricoles au Burkina Faso

4.1.1. La loi N° 010-2006/AN portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso

Depuis 2006, la mise à disposition de producteurs de plants et de semences végétales pour une production durable de biens de consommation issus des végétaux obéit à des règles précises codées au Burkina dans la loi 10-2006 AN, portant règlement sur les semences végétales. Selon l'article 1 de cette loi, elle régit l'ensemble des activités relatives aux semences végétales au Burkina Faso. Elle vise à créer les conditions pour la promotion de la qualité, de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des semences afin de contribuer à la réalisation de l'objectif

national d'intensification, de modernisation de l'agriculture, d'accroissement des productions agricoles et forestières ainsi que de sécurité alimentaire. La loi sur les semences végétales s'applique à toutes les semences agricoles et forestières issues de variétés améliorées ou traditionnelles (Article 2). Mais elle ne s'applique pas aux grains dont l'usage est libre sous réserve des lois et règlements au Burkina Faso.

La même loi crée un catalogue national des variétés et de tous les matériels forestiers de base homologués au Burkina Faso. Le catalogue national des variétés et des matériels forestiers de base contient la liste des espèces et variétés de plantes autorisées à être produites au Burkina Faso. Il est régulièrement mis à jour avec l'inscription de nouvelles variétés homologuées et le retrait de variétés jugées obsolètes. Dans le but de promouvoir le secteur semencier, il est créé un Comité national des semences (CNS) (article 32). Le CNS est un organe consultatif dont la mission est d'orienter le gouvernement sur les activités semencières au niveau national. Le CNS comprend 02 sous-comités : un Sous-Comité d'Homologation des Variétés Agricoles (SCHV) et un Sous-Comité d'Homologation des Matériels Forestiers de Base (SCHMFB).

4.1.2. Loi N° 005-2006/AN du 17 mars 2006 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie au Burkina Faso

Elle fixe le cadre juridique en matière de sécurité dans le domaine des biotechnologies. Elle détermine les conditions d'utilisation des organismes génétiquement modifiés et de leurs produits dérivés au Burkina Faso. Elle définit les mesures de prévention des risques biotechnologiques et éthiques en matière de biotechnologie moderne, dans les procédures du mouvement transfrontière et de la commercialisation des organismes génétiquement modifiés et de leurs produits dérivés. Elle précise les mécanismes d'évaluation, de gestion, d'information et de contrôle des risques inhérents à l'utilisation, la dissémination et le mouvement transfrontière des organismes génétiquement modifiés ou leurs produits dérivés, susceptibles d'avoir des effets néfastes sur l'environnement, la santé humaine et animale et qui puissent affecter la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (Article 1).

4.1.3. La loi N° 070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso

L'article 100 de la loi N° 070-2015/CNT précise que les ressources génétiques végétales et animales constituent un patrimoine national et l'Etat veille à leur conservation et utilisation durable. L'Etat veille à la conservation, à l'évaluation et à l'utilisation durable des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées afin de préserver et d'améliorer leur diversité pour pérenniser les systèmes entretenant la vie. Il veille en particulier au développement des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au regard de

leur importance dans la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il assure la préservation des variétés locales traditionnelles.

Conformément à l'article 101 de la même loi, l'Etat détermine les conditions d'accès aux ressources génétiques nationales pour tout utilisateur desdites ressources. Il prend les mesures nécessaires pour assurer le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques nationales. L'accès aux ressources génétiques nationales et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation sont soumis au consentement préalable de l'Etat et des communautés locales et sont opérés selon des conditions convenues d'un commun accord. Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont affectés à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.

4.1.4. Loi N°020-2019/AN portant accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultant de leur utilisation

Cette loi fixe les modalités d'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages découlant de leur utilisation, en abrégé APA, en application du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en abrégé TI RPGAA du 03 novembre 2001. Elle se fixe pour objectifs spécifiques :

- De déterminer la procédure d'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture par la bio-prospection, la collecte et les échanges à des fins de recherche scientifique, d'éducation, de formation, de conservation ou d'application agricole ;
- D'assurer le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ;
- De promouvoir la gestion et l'utilisation durables desdites ressources, contribuant ainsi à la conservation de la diversité biologique nationale pour les générations présentes et futures (article 1).

Elle s'applique aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment à toute partie contenant des gènes desdites ressources, dans le domaine de la collecte, de la prospection, de l'échange, de l'expérimentation, de la création, de la diffusion, de la conservation, de l'importation, de l'exportation, du transfert, du mouvement transfrontière, y compris le transit de tout matériel phylogénétique pour l'alimentation et l'agriculture que ce soit de manière autochtone ou par naturalisation, y compris les ressources phylogénétiques du sélectionneur destinées à des fins non commerciales au Burkina Faso que ce soit dans des conditions de conservation In Situ ou dans des conditions de conservation Ex Situ (article 2). Cette loi, en son article 5 crée la Commission nationale de gestion des ressources phylogénétiques, en abrégé CONAGREP, une autorité nationale compétente placée sous la tutelle du ministère chargé de la recherche scientifique.

4.2. Décrets régissant les semences agricoles au Burkina Faso

Le DÉCRET N°2009-403/PRES/PM/MESSRS/MECV/MAHRH/MRA/MEF du 10 juin 2009 porte création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de gestion des ressources phytogénétiques (CONAGREP). On entend par ressources phytogénétiques, tout matériel génétique de nature végétale utile à l'humanité. Au titre de l'article 2 de ce décret, la CONAGREP est une structure de coordination en matière de gestion et de recherche sur les ressources phytogénétiques. La CONAGREP a des missions d'aide à la décision, de prospective et de coordination en matière de recherche, de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques. A ce titre, elle propose les grandes orientations et les politiques relatives aux programmes de gestion et de recherche sur les ressources phytogénétiques.

Le DÉCRET N° 2008-705/PRES/PM/MAHRH/MEF/MECV du 17 novembre 2008 porte attributions, organisation et fonctionnement du Fonds d'appui au secteur semencier conformément à l'article 33 de la loi portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso. Dans son article 2, le Fonds d'appui au secteur semencier est destiné à financer le développement de l'activité semencière afin d'assurer une production suffisante de semences de bonne qualité. Ce fonds d'appui au secteur semencier est placé sous la tutelle technique du Ministre chargé de l'Agriculture et la tutelle financière du Ministre chargé des finances (article 5). Ce décret qui opérationnalise les politiques publiques en matière de financement de l'activité semencière ne fait pas une mention spécifique à des espèces ou des variétés.

5. Acteurs du secteur semencier au Burkina Faso

5.1. Service national des semences agricoles

Le Service national des semences agricoles (SNSA) créé en 1974 est l'un des services de la Direction générale des productions végétales (DGPV). Il est chargé du contrôle de la qualité, de l'inspection et de la certification des semences des variétés améliorées. Le SNSA est régi par les articles 29 et 30 de la loi N° 010-2006/AN portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso. Il assure le contrôle et la certification des semences de base et certifiées au champ et au laboratoire grâce à des inspecteurs semenciers assermentés. Les principales activités du SNSA sont : (i) la supervision et l'inspection des parcelles de multiplication de semences, (ii) l'échantillonnage, l'analyse et la certification des semences des variétés améliorées, (iii) la formation, l'encadrement et le renforcement des capacités des multiplicateurs semenciers. Le SNSA compte un laboratoire central basé à Ouagadougou et quatre autres dans les localités à Bobo-Dioulasso, Dédougou, Tenkodogo et Fada N'gourma.

5.2. Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles

L'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) est une institution spécialisée de recherches agricoles, agronomiques et environnementales au Burkina Faso. Il relève du Centre National de Recherches Scientifiques et Technologiques (CNRST) qui dépend du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'INERA, est chargée de la sélection, la création variétale et de la production des semences de souche, de pré-base et de base. Il assure aussi la conservation et la sélection variétale au Burkina Faso. Ces activités concernent la création de nouvelles variétés, et le développement de paquets techniques accompagnant l'utilisation des semences. Il met à la disposition des services demandeurs des semences de pré-base et/ou des semences de base de la variété créée et homologuée. L'INERA forme les producteurs semenciers à la maîtrise de la production semencière.

5.3. Acteurs du secteur privé

Des acteurs du secteur privé interviennent dans le secteur semencier au Burkina Faso. Ils interviennent essentiellement dans la production, la distribution, la diffusion et l'adoption des semences au Burkina Faso. On peut retenir :

- **L'Union Nationale des sociétés coopératives des Producteurs Semenciers du Burkina (UNPSB) :** Elle est née de la volonté des acteurs du maillon production de faire de la filière semencière l'un des principaux leviers de croissance de la productivité et de la production agricole du pays. Depuis sa création, le 20 novembre 2004, l'UNPSB s'investit dans la production de spéculations telles le riz, le maïs, le sorgho, le mil, le niébé, le sésame, le soja, les semences maraîchères et les boutures (manioc, patate douce, pomme de terre, etc.). Depuis le début des subventions nées de la crise alimentaire de 2008, l'UNPSB est la principale organisation qui fournit les semences à l'Etat avec des quantités variant entre 6.000 et 10.000 tonnes de semences par an (Compaoré et *al*, 2020).
- **L'Association Nationale des Entreprises Semencières du Burkina Faso (ANES-BF) :** C'est une organisation d'entrepreneurs semenciers créée en 2013 et officialisée en 2014. Elle renforce le secteur privé d'approvisionnement en semences certifiées de qualité. Elle fournit des semences à l'Etat dans le cadre du programme de subventions, et aux partenaires de développement. Elle a pour défi de relever la promotion et le développement du secteur semencier privé professionnel formel, capable d'approvisionner les producteurs agricoles du Burkina Faso et de la sous-région en semences de variétés améliorées de qualité (Compaoré et *al*, 2020). L'association compte une douzaine d'entreprises semencières, parmi lesquelles Faso agriculture et intrants (FAGRI), AGRO-Sahel, AGRO-Production, la société Neema Agricole du Faso (NAFASO), le Groupement de

Multiplication et de Promotion des Semences (GMPS) et Agro-Sans Frontière, Saala Monde Rural (SMR), la société SEMAFORT, ...

- **Les distributeurs d'intrants agricoles** : Au Burkina Faso, on note la présence de distributeurs d'intrants agricoles (engrais chimiques, pesticides, semences de variétés améliorées produites localement ou importées). Parmi ces distributeurs, émergent des groupes tels que : l'Association des Grossistes et Détaillants des Intrants Agricoles (AGRODIA), la Coopérative de Commercialisation des Intrants et du Matériel Agricole (COCIMA). Le secteur privé est fortement impliqué dans la distribution/commercialisation des semences maraîchères au Burkina Faso. Ces boutiques sont souvent affiliées à des filiales des multinationales spécialisées dans l'importation et la distribution des semences. Il s'agit des boutiques d'intrants telles que : CIPAM, LDC, NAKOSEM, BOUTAPA, EKF, AMEFERT, CHEMEFERT, TROPIC AGRO CHEM, KING AGRO, PROPHYMA, SAVANAH. Ces boutiques d'intrants sont cependant peu présentes dans certaines régions.
- **Les acteurs semi-privés** : Les acteurs du secteur semi-privé regroupent les partenaires de soutien à la filière semencière au Burkina Faso. Ce sont les agences de coopération bilatérale/multilatérale, les organismes internationaux, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les associations. On peut citer l'Association Minim Sông Pânga (AMSP) et le Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio). Ils participent à la diffusion, à la vulgarisation et à l'adoption des semences de variétés améliorées en milieu rural grâce au financement et à l'accompagnement technique.

6. Caractérisation des semences et des NUS au Burkina Faso

Dans cette partie, il est question d'analyser des aspects précis relatifs aux semences agricoles en général et au cas des cultures dites négligées. Les informations sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Caractérisation des semences agricoles et des NUS au Burkina Faso

Question d'investigation	Eléments de réponses
Existence d'un registre des variétés pour les NUS	La loi N° 010-2006/an portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso institue un catalogue d'espèces et de variétés agricoles. Élaboré en 2014, le catalogue contient la liste de 42 espèces et 305 variétés pour lesquelles la production et la commercialisation de semences certifiées sont autorisées sur le territoire national. La production des semences se fait à travers les variétés déjà inscrites et présentes dans ce catalogue national... Dans

Question d'investigation	Éléments de réponses
	ce catalogue figurent certaines NUS : le voandzou, la patate douce et l'oseille. Mais le fabirama, le moringa et l'amarante ne figurent pas dans ce catalogue.
Institution en charge de caractériser les NUS	L'INERA, les centres de recherche universitaire et certaines entreprises privées (exemple la société SEMAFORT) caractérisent les variétés de semences agricoles en général. Les chercheurs sont chargés de mettre au point des variétés, elles sont rapportées au CNS qui instruit le sous-comité d'homologation des variétés végétales. Ce sous-comité est présidé par l'INERA. Ce sous-comité soumet les variétés concernées à deux tests simultanés dans le sens de leur homologation : le test de la Distinction, d'Homogénéité et de Stabilité (DHS) et le test de la Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale (VATE). Lorsque ces deux tests sont concluants, le sous-comité soumet un rapport technique au Comité national de semence (CNS) qui statue en session pour l'homologation des variétés en question. Une fois homologuées, les variétés sont inscrites au catalogue national des espèces et variétés agricoles du Burkina Faso. Le DÉCRET N°2009-403/ PRES/ PM/MESSRS/ MECV/ MAHRH/MRA/MEF du 10 juin 2009 a créé la Commission nationale de gestion des ressources phytogénétiques (CONAGREP). Elle assure la coordination en matière de gestion et de recherche sur les ressources phytogénétiques en général. Elle est placée sous la tutelle administrative du ministre chargé de la recherche scientifique.
Institution chargée de préserver/ conserver les NUS	La conservation des semences est assurée par l'INERA à travers les banques de gènes ou de matériel phytogénétique. Pour les NUS, au regard de la faible demande de semences au niveau paysan, aucune disposition spécifique n'est prévue. L'une des tâches de La CONAGREP consiste à traiter des grands dossiers ou des questions se rapportant à la gestion des ressources phytogénétiques en général (collecte, conservation, obtentions végétales, biotechnologies, propriétés intellectuelles, droits des agriculteurs, etc.) et de définir les priorités nationales pour lesquelles des programmes de gestion et de recherche peuvent être dégagés en matière de ressources phytogénétiques ((article 5 du DÉCRET N°2009-403/PRES/PM/MESSRS/MECV/MAHRH/MRA/MEF du 10 juin 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'une commission nationale de gestion des ressources phytogénétiques (CONAGREP)).

Question d'investigation	Éléments de réponses
Institution chargée de multiplier les NUS	La multiplication des semences en général suit la chaîne de production semencière au Burkina Faso. Les semences inscrites au catalogue national des espèces et variétés agricoles du Burkina Faso font l'objet d'une multiplication en cascades : - La souche : Elle est mise au point par les sélectionneurs ou les obtenteurs. - Les prébases : Elles sont créées grâce à la multiplication de la souche au niveau des structures de recherches agricoles (notamment l'INERA) et certaines entreprises privées. - Les semences de base : Elles sont obtenues par la multiplication des prébases par des producteurs semenciers agréés sous le contrôle conjoint de l'INERA et des inspecteurs semenciers du SNSA. Il peut arriver que les structures de recherche assurent elles-mêmes la multiplication des semences de base. - Les semences certifiées : Elles sont produites par les producteurs semenciers agréés à partir des semences de base sous le contrôle des inspecteurs semenciers du SNSA.
Organisations privées (entreprises semencières, coopératives...) actives dans la multiplication les NUS	Ces organisations comprennent : • L'Union Nationale des sociétés coopératives des Producteurs Semenciers du Burkina (UNPSB) qui compte treize démembrements régionaux. • Les associations et organisations de la société civile l'Association Minim Sông Pânga (AMSP). • L'Association Nationale des Entreprises Semencières du Burkina (ANES-BF). Toutefois, malgré la multiplicité des organisations privées dans la production semencière, seule l'UNPSB évolue dans la production de semences de patate douce.
Institution chargée de distribuer les semences de NUS aux agriculteurs	La Direction générale des Productions Végétales (DGPV) contrôle la distribution des semences aux producteurs à travers des professionnels de commercialisation des semences. A ce titre, un registre des professionnels (agréés) de commercialisation des semences est mis en place. Actuellement, la DGPV et quelques partenaires facilitent l'acquisition des semences agricoles par les producteurs à titre pilote pour créer une demande solvable. La DGPV approvisionne les banques de

Question d'investigation	Éléments de réponses
	semences à travers des protocoles d'achat de semences auprès des producteurs semenciers membres de l'UNPSB. Ces semences sont conditionnées et distribuées aux producteurs agricoles à prix subventionné. De façon spécifique, aucune disposition n'est prise pour les NUS. Mais les boutures de patate douce sont souvent incluses dans la distribution des semences certifiées subventionnées.
Possibilité de vente et d'échange de matériel semencier entre les agriculteurs avec une attention particulière aux limitations en termes de quantité ou de surface de référence	La loi N° 010-2006/an portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso (Art. 21) stipule que la commercialisation des semences certifiées est soumise à l'obtention d'un agrément délivré par le ministre chargé du commerce, après avis technique conforme des ministres chargés de l'agriculture ou des forêts. L'article 26 fait obligation à tout distributeur de semence de tenir un registre des transactions permettant d'une part de vérifier la quantité et la qualité des semences et d'autre part d'assurer la traçabilité de la semence destinée à la distribution.
Système et règles de contrôle phytosanitaire	Le contrôle de la qualité des semences est assuré par l'INERA (pour les semences de prébase) et par la DGPV à travers le réseau d'inspecteurs semenciers du SNSA (pour les semences de base et les semences certifiées). Sur le marché de commercialisation des semences, il existe une brigade phytosanitaire pour le contrôle des produits vendus afin d'éviter ou réduire l'utilisation des produits prohibés. En cas d'exportation des semences, la Direction de la protection des végétaux (DPVC) délivre les certificats phytosanitaires après un contrôle de l'état sanitaire des semences. Pour le cas de la certification biologique, des structures privées comme ECOCERT réalise des audits de certification biologique des semences biologiques. Pour les NUS, il n'y a pas de système de suivi/contrôle spécifique.
Possibilité et système de commercialiser des semences des NUS	Aucun texte ne remet en cause les droits des agriculteurs à utiliser, échanger librement les semences au Burkina Faso. Les variétés de semences mises au point par les acteurs du privé restent protégées par les droits de propriété intellectuelle. Toutefois la commercialisation des semences certifiées des NUS, inscrites dans le catalogue reste soumise aux dispositions de la loi.
Dispositif réglementaire	La propriété intellectuelle au Burkina Faso est régie par défaut par

Question d'investigation	Éléments de réponses
de défense de la propriété intellectuelle relatif aux NUS	l'Accord de Bangui adopté le 2 mars 1977 et révisé le 24 février 1999 et le 14 décembre 2015. Cet accord encadre la propriété intellectuelle au sein des Etats membres de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Il sert de loi nationale pour chacun des dix-sept Etats membres. On note en pratique une faible pratique de la protection des variétés mises au point au Burkina Faso. On note un manque de motivation des obtenteurs à aller vers la protection intellectuelle des variétés mises au point.
Lois et règlement relatifs aux banques de semences communautaires	Aucun règlement national n'a été trouvé sur les banques de semences communautaires.
Présence et pertinence des banques de semences communautaires au Burkina Faso	Au Burkina Faso, il existe plusieurs banques de semences communautaires. Toutefois, aucune étude n'a été réalisée pour répertorier ces banques de semences communautaires. A titre d'exemple, l'Association APN Sahel dans la province du Soum disposait d'une dizaine de banques de semences communautaires. Dans une publication ressentie sur le site du gouvernement, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à travers le projet Portefeuilles Variétaux pour la Résilience des Communautés du Sahel (PV-RCS), on rapporte qu'on a construit deux banques communautaires de semences et gènes locales au profit des populations de Siniéna, dans la région des Cascades et de Ilela dans le Centre nord (SIG Burkina 2023). Face aux risques de disparition des semences et gènes locaux, il est urgent de mettre en place un mécanisme de sauvegarde en vue de pérenniser les productions agricoles au Burkina Faso. Les banques de semences communautaires participent à ce mécanisme.

7. Constats majeurs et recommandations

Aux termes de cette revue de littérature sur le cadre réglementaire et législatif des semences des cultures dites négligées au Burkina Faso, quelques constats ont été faits. On note une faible

promotion des semences des espèces négligées malgré les efforts constatés au niveau de la recherche. Parmi les six NUS ciblées dans le cadre de SUSLIVES, trois sont cataloguées (voandzou, patate douce et oseille). Les filières des NUS cataloguées restent dominées par les semences traditionnelles. La faiblesse de la demande en semences certifiées ne motive pas la multiplication des souches variétales.

Dans le contexte agricole du Burkina Faso marqué par les effets néfastes du changement climatique, la vulgarisation des semences devient un passage obligé. Après une dizaine d'années de subvention des semences certifiées par les pouvoirs publics, il est important d'aller vers une adoption massive des semences certifiées. La mise en place des banques de semences communautaires constitue un levier important au regard du réseau de producteurs de semences au niveau national.

Les droits de propriété intellectuelle liés à l'obtention des variétés de semences agricoles au Burkina Faso restent faiblement valorisés. Sur environ 300 variétés obtenues, seulement une dizaine d'obtentions seraient protégées conformément aux dispositions de l'OAPI. Cette démotivation pour la protection des inventions expose les obtenteurs aux risques d'expropriation. En effet, les variétés obtenues et non protégées peuvent être caractérisées et protégées par des entreprises privées. Cela renchérit souvent le coût des semences agricoles.

- **La promotion des semences d'espèces dites négligées** : 3/6 NUS ont été caractérisés dans le catalogue national. On peut dire que les lignes bougent au niveau de la recherche, en ce qui concerne la mise au point des variétés. Des efforts restent à faire par les pouvoirs publics pour promouvoir les semences certifiées des variétés NUS cataloguées.
- **La vulgarisation des banques de semences paysannes** : Au regard de l'importance de la semence dans le rendement agricole, la vulgarisation des semences certifiées devrait être une priorité des pouvoirs publics. Il est vrai que depuis 2008 l'Etat subventionne les semences certifiées au profit des producteurs agricoles, mais la promotion de ces semences devrait passer à une étape supérieure, celle de la production massive des semences et la mise en place des banques de semences paysannes.
- **La promotion des droits de propriété intellectuelle sur les obtentions** : La protection des droits des obtenteurs nationaux devrait être une priorité. Cela permet de réduire les risques d'expropriation des droits par des entreprises commerciales. La protection des droits des obtenteurs sur les variétés homologuées pourrait réduire le coût des semences agricoles.

CONCLUSION

L'environnement institutionnel du secteur semencier se caractérise par une cogestion du secteur en deux niveaux : le niveau supranational communautaire ou sous régional, qui n'est pas l'objet de la présente revue, et le niveau national. Chaque niveau d'intervention contribue ou impacte la dynamique d'organisation et de gouvernance du secteur semencier. Au niveau national, deux instances assurent la gestion et le contrôle de qualité du système semencier : le Comité national des Semences (CNS) et le Fonds de Développement du Secteur Semencier (FDSS). Plusieurs instruments juridiques encadrent l'exploitation des ressources phytogénétiques et des semences agricoles en particulier. On retient que la loi N° 005-2006/AN du 17 mars 2006 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie au Burkina Faso balise les conditions bio-sécuritaires applicables aux ressources phytogénétiques. La loi N°020-2019/AN régit l'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages résultant de leur utilisation. Mais de façon spécifique, la loi N° 010-2006/AN portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso constitue le principal outil de gestion des semences agricoles au Burkina Faso. Cette loi institue le Comité national des semences et le Catalogue national des espèces et des variétés homologuées au Burkina Faso. En ce qui concerne les espèces et les variétés négligées, il n'y a pas de loi spécifique au Burkina Faso.

Sur le plan opérationnel, le secteur semencier du Burkina Faso est constitué de deux sous-secteurs : l'informel et le formel (Mabaya et al., 2021). Le secteur semencier est porté essentiellement par l'action publique de la mise au point à l'homologation mais aussi pour la multiplication et la distribution des semences agricoles. Un catalogue national recense 278 espèces et variétés homologuées au Burkina Faso. L'INERA à travers son réseau d'obteneurs constitue le socle de la filière semencière au Burkina Faso. Cet institut spécialisé du CNRST assure la mise au point des souches et la production des semences de prébase. Les producteurs semenciers interviennent dans la production des semences de base et des semences certifiées sous le contrôle bienveillant de l'INERA et du SNSA à travers son réseau d'inspecteurs semenciers assermentés. On note aussi l'action importante de quelques acteurs privés et semi-privés dans la mise au point et la promotion des semences agricoles au Burkina Faso. L'INERA dispose des banques de semences ou de souches variétales. Des initiatives de mise en place de banques de semences paysannes ont également été rapportées même si la présente revue n'a pas permis de mettre en évidence un cadre législatif ou réglementaire qui encadre les banques de semences communautaires dont l'importance n'est plus à démontrer au Burkina Faso.

On retrouve trois espèces dites négligées dans le catalogue national : l'oseille (07 variétés), la patate douce (05 variétés) et le voandzou (03 variétés). La mise au point de ces variétés d'espèces négligées témoigne des efforts faits par la recherche agricole. Mais la demande en semences pour ces cultures dites négligées reste faible. En effet, les producteurs agricoles, pour plusieurs raisons continuent d'échanger les semences traditionnelles pour ces espèces non prioritaires pour les politiques publiques. Du côté, la multiplication des semences certifiées s'avère financièrement peu rentable d'où la nécessité d'une action publique de promotion de ces espèces dont la préservation contribue à la sauvegarde du matériel phytogénétique national et leur multiplication contribue à la diversité biologique.

Liste des documents consultés

- Comité National des Semences (2014). Catalogue national des espèces et variétés agricoles du Burkina Faso. 81 pages.
- Compaoré G. C., Sawadogo-Compaoré E. M. F. W., Temple L., Nlend Nkott A. L., Sourrisseau J., Sawadogo N. (2020). Gouvernance, structuration du secteur semencier du Burkina Faso. Un focus sur Sorgho, Niébé, Gombo. Working Paper N°2 – Projet Coex, 34 pages.
- DÉCRET N° 2008-705/PRES/PM/MAHRH/MEF/MECV du 17 novembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds d'appui au secteur semencier.
- DÉCRET N°2009-403/PRES/PM/MESSRS/MECV/MAHRH/MRA/MEF du 10 juin 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de gestion des ressources phytogénétiques (CONAGREP).
- Djamen P. et Ouattara S. (2017). Secteur semencier au Burkina Faso : Recommandations pour une meilleure intégration des producteurs. Bioversity International. 38 pages.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie (2022). Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Synthèse des résultats définitifs de 2019. 136 pages.
- Loi n° 005-2006/AN portant régime de sécurité en matière de biotechnologie au Burkina Faso.
- Loi N° 010-2006/AN portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso.
- Loi N° 070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso
- Loi N°020-2019/AN portant accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultant de leur utilisation.
- Mabaya E., Dao A., Traore E. V., Waithaka M., Mugoya M., Kanyenji G., Tihanyi K. (2021). Rapport Pays 2020 Burkina Faso – The African Seed Access Index (version août 2021).
- Nlend Nkott A. L. et Temple L. (2023). « Le système semencier céréaliier au Burkina Faso : dépendance de sentier et trajectoires d'évolution de 1970 à 2020 », Économie et institutions.
- SUSTLIVES (2023). Analyse des politiques et des cadres réglementaires actuels concernant les espèces négligées et sous-utilisées (NUS) au Burkina Faso et au Niger. Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), Ouagadougou (Burkina Faso) & Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM-Bari), Valenzano (Bari, Italie).

Annexe II : Liste définitive des participants



Projet SUSTLIVES
*SUSTaining and improving local crop patrimony in Burkina Faso and
 Niger for better LIVEs and EcoSystems*

*Soutenir et valoriser le patrimoine de cultures locales au Burkina Faso
 et au Niger pour améliorer les conditions de vie et les écosystèmes*



Activité 3.3 : Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité

Atelier national – Burkina Faso

Mardi 02 juillet 2024

Salle vidéo-conférences du bâtiment PSUT, Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou

Nro		Nom et prénoms	Sexe	Structure
1	Membres de l'équipe de l'UJKZ dans SUSTLIVES	NANEMA Jacques	H	Université Joseph KI-ZERBO Agrinovia
2		NANEMA Romaric	H	Université Joseph KI-ZERBO
3		TIETIAMBOU Fanta	F	Centre universitaire de Gaoua Agrinovia-Laboratoire de biologie et écologie végétales
4		KIEBRE Zakaria	H	Université Joseph KI-ZERBO
5		KABRE Blaise	H	Centre universitaire de Tenkodogo
6		DADIAN Dramane	H	Université Joseph KI-ZERBO Présidence
7		SOMDA Gilles	H	Université Joseph KI-ZERBO
8		OUEDRAOGO Asseta	F	Université Joseph KI-ZERBO Agrinovia
9		NIKIEMA Célestin	H	Université Joseph KI-ZERBO Agrinovia
10	Parties prenantes du projet	TASSEMBEDO Mahamadi	H	Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle (OAPI)
11		SOUNGALO Sibiri/GUIRA Moussa	H	Centre Nationale de Recherche Scientifique et Technologique (CONAGREP)
12		SOME Koussao/ TIAMA Djakaridia	H	Institut National de Recherche Agricole/ CREAF (CNRST/INRA)

Nro	Nom et prénoms	Sexe	Structure
13	ZOUNDI Yolande/TARBOULA Jacques	F	Agent Technique-Privé, Société d'exploitation des produits alimentaire (SODEPAL)
14	TRAORE Souleymane	H	Fédération Nationale des Organisation Paysanne (FENOP)
15	SAVADOGO Adama	H	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Halieutique/Direction Générale de l'Economie Rurale (MARH/DGPV)
16	OUEDRAOGO Omar	H	Secrétaire Permanent de la CPF
17	CONGO Massy	H	Fédération des Industries Agroalimentaires du Burkina Faso, FIAB
18	MINOUNGOU Richard	H	Représentant du Comité Ouest Africain des Semences Paysannes (COASP)-Burkina
19	Leila WEREM (Secrétaire Permanent)	H	3AO (Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest)
20	OUEDRAOGO Inoussa (Président)	H	Union Nationale des Coopératives Producteurs Semenciers du Burkina Faso (UNPSB)
21	Brice Nicodème Koudougou	H	Chargé de programme ACRA Projet "EWA-Belt"
22	Yubaré	F	CNABio (Conseil National de l'Agriculture Biologique)
23	Christian LEGAY / Tabsoba	H	Autre Terre et Collectif Citoyen pour l'Agroécologie (CCAIE)
24	Maria Luisa Pisanelli	F	Coordinatrice de projet CRIC Projet "Agroécologie et semences locales pour le renforcement de la résilience des petites productrices et petits producteurs et la promotion de la souveraineté alimentaire au Burkina Faso"
25	SANKARA Blandine	F	Yelemani
26	Ousseini Ouedraogo (Secrétaire Permanent)	H	RoPPA (Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest)
27	BAYALA Jules	H	CIFOR-ICRAF Projet " Right Seed, Right Place – SEED - RS RP SEED project (https://www.cifor-icraf.org/rtrp-seed/)

Nro	Nom et prénoms		Sexe	Structure
28	Université Abdou Moumouni	DAMBO Lawali	H	Coordonnateur SUSTLIVES Niger
29	Bioversity CIAT	SANA Halizata	F	Coordonnatrice des activités de sensibilisation au Burkina Faso
30		GRAZIOLI Francesca	F	Alliance Bioversity CIAT
31		OTIENO Gloria	F	Alliance Bioversity CIAT
32	Afrique Verte	DIAWARA Ali Badara	H	Afrique Verte Burkina APROSSA
33		OUEDRAOGO Narcisse	H	Afrique Verte Burkina APROSSA
34	CIHEAM-Bari	EL BILALI Hamid	H	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes-Bari
35		CALABRESE Jenny	F	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes-Bari
36	AICS	ACASTO Filippo	H	Agence italienne pour la coopération au développement (AICS)
37		DURANTE Fabrizio	H	Agence italienne pour la coopération au développement (AICS)
38	Coordonnateurs projets DeSIRA	GOUBA Natacha	F	Coordonnatrice du projet SafeVeg au Burkina Faso Projet SAFEVEG « Safe locally-produced vegetables for West Africa's consumers »
39		BOUBACAR Kountehé/ Amelie D'Anfray	H	CIRAD/INERA
40	Organisations semencières	ZIDWENBA Kadidiata	F	Service national des semences agricoles (SNSA)
41		BANCE	H	Association Nationale des Entreprises Semencières du Burkina Faso (ANES-BF)
42		OUEDRAOGO Bernadette	H	Association des Grossistes et Détaillants des Intrants Agricoles (AGRODIA)
43		KERE M.	H	Coopérative de Commercialisation des Intrants et du Matériel Agricole (COCIMA)
44		KABORE Roger	H	Association Minim Sông Pânga (AMSP)
45		DG M. ILBOUDO Ablassé		BOUTAPA
46		TARAMA Joseph	H	NAKOSEM
47		BASSOLE Arnand	H	CIPAM (Compagnie Industrielle de Production Agricole et Marchande)
48		KONDITAMDE Nestor		Gérant KING AGRO
49		Al Hassane Sienou		PDG TROPIC AGRO CHEM

Nro	Nom et prénoms		Sexe	Structure
50	Luke	Susanna Rokka	F	Natural Resources Institute Finland (Luke)

Annexe III : Invitation avec la note conceptuelle et l'ordre du jour ci-joints

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

U F R / S H

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE ET PSYCHOLOGIE

PROJET SUSTLIVES



N°2024- / MESRI/SG/UKZ/SUSTLIVES



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

00000290

Ouagadougou, le **19 JUIN 2024**

LE COORDONNATEUR

Aux

PARTIES PRENANTES

Objet : Invitation à l'atelier national
« Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité » du projet SUSTLIVES.

Chères / Chers Collègues,

Je viens par cette note vous inviter à prendre part un atelier national organisé par le projet SUSTLIVES (www.sustlives.eu).

Cet atelier entre dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité du dit projet portant sur le « Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité ».

Il vise à (i) partager des connaissances sur les espèces négligées et/ou sous utilisées (NUS) dans le contexte national du Burkina Faso, (ii) assurer la participation active et l'engagement de toutes les parties prenantes et (iii) créer un environnement inclusif pour un dialogue ouvert et des échanges permettant la co-création.

Il se tiendra **le mardi 02 juillet 2024 dans la salle vidéo-conférences du bâtiment PSUT à l'université Joseph KI-ZERBO à partir de 8 heures 00 minutes.**

Recevez, Chères / Chers Collègues, nos meilleures salutations.

Pièce Jointe : Termes De Références





Pr Jacques NANEMA
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques



Financé par l'Union européenne

www.sustlives.eu
sustlives@iamb.it



CIHEAM
BARI



AGENCE NATIONALE POUR LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Projet SUSTLIVES***SUSTaining and improving local crop patrimony in Burkina Faso and Niger for better LIVEs and EcoSystems*****Soutenir et valoriser le patrimoine de cultures locales au Burkina Faso et au Niger pour améliorer les conditions de vie et les écosystèmes**

Activity 3.3: Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité**Atelier national – Burkina Faso****2 juillet 2024****Ouagadougou – Burkina Faso****Note Conceptuelle et Ordre du jour****Contexte et justification**

Le projet SUSTLIVES, financé par l'Union européenne et coordonné par l'Agence italienne de coopération au développement (AICS) et le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM-Bari), est mis en œuvre au Burkina Faso et au Niger (2021-2025) avec l'objectif principal d'utiliser les cultures négligées et sous-utilisées pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les moyens de subsistance et l'écosystème et accroître la résilience des communautés.

L'utilisation durable des espèces négligées et sous-utilisées (NUS) dans les systèmes agricoles permet des systèmes alimentaires plus inclusifs, durables et efficaces aux niveaux local, national et international.

La mission de l'activité 3.3 est de partager les connaissances sur les avantages de l'agrobiodiversité locale et d'améliorer la production et l'utilisation durables des NUS pour l'alimentation et l'agriculture grâce à des mesures efficaces qui traduisent cet objectif général, explicitement mentionné dans l'article 6 (Utilisation durable des ressources phytogénétiques) du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹⁹, au niveau national.

Cette activité comprend l'organisation de 3 ateliers/tables rondes auxquels participent les parties prenantes ainsi que les représentants des institutions impliquées dans le secteur des semences et la chaîne

¹⁹ <https://www.fao.org/plant-treaty/tools/toolbox-for-sustainable-use/article-6/en/>

de valeur des semences pour créer un environnement politique favorable, inclusif et utile pour promouvoir une utilisation plus large des NUS résistantes et nutritives.

La planification des activités prévoit que deux ateliers se tiendront en 2024 à Ouagadougou (Burkina Faso) et à Niamey (Niger) et qu'un troisième atelier se tiendra en 2025 à Bruxelles (Union Européenne).

Cette activité vise à développer une vision commune et à identifier des actions spécifiques adaptées aux différents contextes à mettre en œuvre dans les deux pays. Ces actions seront incluses dans les deux rapports et dans un plan d'action spécifique visant à fournir des orientations et des lignes directrices, ainsi que des possibilités de suivi de la mise en œuvre de la production et de l'utilisation durables des NUS au Burkina Faso et au Niger.

Les idées, les meilleures pratiques, les expériences et les leçons tirées de la mise en œuvre et de l'utilisation durable des NUS et des ressources phytogénétiques seront partagées entre les partenaires et les parties prenantes institutionnelles, afin de stimuler les discussions et de générer des idées utiles pour relever les défis interconnectés de la perte de biodiversité, de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et du changement climatique.

Par conséquent, l'objectif général de l'activité est d'aider les décideurs à promouvoir l'adoption des NUS dans les plans d'action nationaux. Les domaines clés sont :

- Etude, diffusion et échange de connaissances et d'informations sur les bénéfices de l'agrobiodiversité locale ;
- Sensibilisation, conservation, utilisation et gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ;
- Promotion des chaînes d'approvisionnement pour contribuer à une alimentation saine et à la génération de systèmes alimentaires durables, en renforçant la résilience des systèmes agricoles au changement climatique et à d'autres défis émergents avec la participation des femmes et des jeunes.

Participants

Les parties prenantes concernées des services et institutions nationaux traitant des services spécifiques pour les secteurs des semences et de la production biologique ainsi que les acteurs des chaînes de valeur NUS seront impliqués.

De plus, d'autres participants seront identifiés parmi les parties prenantes déjà impliquées dans les activités précédentes du projet SUSTLIVES.

Objectifs de l'atelier

L'approche pour atteindre le but et les objectifs de l'activité 3.3 *Développement participatif des connaissances institutionnelles sur l'utilisation durable de l'agro-biodiversité* repose sur la co-crédation de connaissances sur les NUS en favorisant la coopération et les partenariats pour une utilisation durable des NUS.

Au cours de la mise en œuvre de SUSTLIVES, des lacunes dans un certain nombre de domaines de compétences ont été identifiées ; à partir de l'expérience acquise au Niger et au Burkina Faso, une identification générale des goulots d'étranglement et des défis liés à l'utilisation durable des NUS (ainsi que d'autres ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à savoir les RPGAA) a été faite.

Ensuite, au cours des deux ateliers nationaux, des experts sont invités à discuter des actions urgentes et nécessaires et de leur priorisation, et à souligner comment un effort conjoint des parties prenantes locales et des institutions responsables pourrait améliorer l'utilisation durable des NUS. Les sujets suivants seront abordés :

1. Expériences, bonnes pratiques et leçons apprises sur l'utilisation durable des NUS au Burkina Faso et au Niger ;
2. Besoins et lacunes communs dans les chaînes de valeur des NUS au Burkina Faso et au Niger ;
3. Opportunités de collaboration avec d'autres actions, projets, programmes et initiatives.

Structure de convocation

L'atelier est conçu pour partager des connaissances sur les NUS dans le contexte national du Burkina Faso, assurer la participation active et l'engagement de toutes les parties prenantes et créer un environnement inclusif pour un dialogue ouvert et des échanges permettant la cocréation.

Les sessions permettront aux participants de partager leurs expériences, leurs connaissances et leurs idées, favorisant ainsi l'apprentissage entre pairs et la collaboration. L'atelier se déroulera en personne avec la possibilité de suivre les débats en ligne.

La première session vise à partager des expériences sur le secteur semencier et une vision des besoins urgents pour promouvoir l'utilisation durable des NUS dans le cadre plus général des RPGAA, en examinant les expériences et projets récents ou en cours. La deuxième session vise à partager les besoins et les lacunes communs en s'appuyant sur les connaissances et l'expérience acquises au cours de la mise en œuvre de SUSTLIVES qui seront considérées comme des hypothèses utiles à partager pour démarrer une session de travail collaborative. Au cours de la troisième session, les participants analyseront plusieurs domaines d'interventions, les éléments seront analysés par les participants et les actions seront identifiées afin de surmonter les problèmes soulevés au cours de la discussion facilitée par le groupe de travail de l'activité 3.3²⁰.

Produits et résultats attendus

L'un des objectifs de l'activité 3.3 est un plan d'action qui identifie les actions et fixe les priorités pour promouvoir l'utilisation durable des NUS au Burkina Faso et au Niger. Le Plan d'action ouvrira également la voie à la possibilité de suivre, de mettre en œuvre et d'assurer un appui technique pour garantir ou conduire le BF et le Niger vers une utilisation durable des NUS. Ceci sera accompli en :

- Fournissant un soutien aux acteurs locaux pour mettre en œuvre les dispositions visant à améliorer la conservation, l'exploration, la collecte, la caractérisation, l'évaluation et la documentation des NUS (article 5 du Traité international de la FAO), leur utilisation durable (art. 6 du Traité international) et les droits des agriculteurs (art 9 du Traité international).

²⁰ CIHEAM Bari, Bioversity (ABC), CNR, Université Joseph Ki-Zerbo - Ouagadougou, Université Abdou Moumouni – Niamey, LUKE.

- Poursuivant le suivi ainsi que l'appui technique et l'expertise apportés par le projet dans le domaine de l'utilisation durable des NUS.

Contacts

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Jenny CALABRESE – CIHEAM Bari : calabrese@iamb.it
- Jacques NANEMA – Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso : jacquesnanema@yahoo.fr
cc: info.agrinovia@gmail.com / tietiambou.fanta@gmail.com

Ordre du jour : 2 juillet 2024

Plage horaire	Activité	Responsable(s)
08h30 – 09h00	Inscription	
09h00 – 09h10	Accueil	Jacques NANEMA – Université Joseph Ki-Zerbo (UJKZ)
09h10 – 09h30	Allocutions d'ouverture	Filippo ACASTO – AICS Lawali DAMBO – Université Abdou Moumouni Hamid EL BILALI – CIHEAM-Bari Yacouba KOURAOGO – UJKZ
09h30 – 09h40	Objectifs et ordre du jour de l'atelier	Jenny CALABRESE – CIHEAM-Bari
09h40 – 09h50	Photo de famille	
	Session I : EXPÉRIENCES, MEILLEURES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISES SUR L'UTILISATION DURABLE DES NUS EN AGRICULTURE AU BURKINA FASO	
09h50 – 10h00	Introduction et remarques d'ouverture	Jenny CALABRESE – CIHEAM-Bari
10h00 – 10h40	Présentation de divers projets au Burkina Faso :	
	Projet EWA-BELT « <i>Linking East and West African farming systems experience into a BELT of sustainable intensification</i> »	KOUDOUGOU Brice Nicodeme – ACRA
	Projet SAFEVEG « <i>Safe locally-produced vegetables for West Africa's consumers</i> »	GOUBA Natacha – World Vegetable Center (WORLDVEG)
	Projet « Agroécologie et semences locales pour le renforcement de la résilience des petites productrices et petits producteurs et la promotion de la souveraineté alimentaire au Burkina Faso »	PISANELLI Maria Luisa - Centro Regionale di Intervento per la Cooperazione (CRIC)
10h40 – 11h00	Discussion	Romaric NANEMA - Université Joseph Ki-Zerbo
11h00 – 11h20	<i>Pause-café</i>	
	Session II : BESOINS COMMUNS ET LACUNES	
11h20 – 11h30	Introduction et remarques d'ouverture	Jenny CALABRESE – CIHEAM

Plage horaire	Activité	Responsable(s)
11h30 – 11h40	Créer un environnement politique favorable aux chaînes de valeur des semences des NUS	Susanna ROKKA - LUKE
11h40 – 12h00	Systèmes semenciers des espèces négligées et sous-utilisées : Cadre réglementaire au Burkina Faso	Narcisse OUEDRAOGO – Afrique Verte Burkina Faso
12h00 – 12h10	Banques de semences communautaires comme solution pour soutenir les institutions locales pour la disponibilité, la caractérisation et la sélection participative des semences des NUS	Maria GONNELLA - CNR
12h10 – 12h40	Discussion	Romaric NANEMA - Université Joseph Ki-Zerbo -Ouagadougou
	SESSION III : DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF DES CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES SUR L'UTILISATION DURABLE DE L'AGRO-BIODIVERSITE	
12h40 – 13h30	Séance de travail collaborative (plénière)	Jenny CALABRESE & Hamid EL BILALI – CIHEAM
13h30 - 14h30	Déjeuner	
14h30 – 16h00	Discussion facilitée et priorisation des actions (plénière)	Jenny CALABRESE & Hamid EL BILALI – CIHEAM
16h00 – 16h15	Conclusions	Jenny CALABRESE – CIHEAM-Bari
16h15 – 16h25	Mots de clôture	Filippo ACASTO – AICS Lawali DAMBO – Université Abdou Moumouni Hamid EL BILALI – CIHEAM-Bari
16h25 – 16h30	Clôture de l'atelier	Jacques NANEMA - Université Joseph Ki-Zerbo